

Beau et doux
Vallée d'Ottawa et région
de Montréal.
Beau; même température.

LE JOURNAL

Beau et doux
Région de Québec —
Beau et doux.
Gélie : — Variable.

CINQUIEME ANNÉE. — N° 205

MONTREAL, JEUDI MATIN, 18 AOUT 1904

LE NUMERO UN CENTIN

EN CRETE

Les habitants de cette île demandent le départ du prince Georges de Grèce

Les Crétois menacent de se révolter si leur demande n'est pas accordée

Rome, 17 août. Les habitants de l'île de Crète ont adressé une pétition au gouvernement italien, demandant le départ du prince Georges de Grèce, haut-commissaire des puissances protectrices, et l'annexion de l'île à la Grèce. Cette pétition est adressée à l'Italie, parce que les affaires crétoises sont sous la surveillance du ministre italien des affaires étrangères, assisté des ambassadeurs de Russie, de France et d'Angleterre. Les Crétois menacent de se révolter si leur demande n'est pas accordée.

ACCIDENT DE TRAMWAY

Une personne tuée et sept autres blessées

Delair (New-Jersey), 17 août. — Un homme a été tué et sept personnes blessées dans un accident de tramway qui s'est produit, hier matin, dans les environs de cette ville. A l'endroit de la ligne où a eu lieu l'accident se trouve une courbe très prononcée et où les tramways diminuent de vitesse. Le mécanicien de celui-ci, en arrivant dans le voisinage de cette courbe, marchait à une grande vitesse. Il a voulu serrer les freins, mais leur mécanisme s'est

LE JUGE TEETZEL

Il accepte la présidence de la commission d'arbitrage qui tentera de régler les différends entre le Grand-Tronc et les télégraphistes

Toronto, 17 août. — Le juge Teetzel de Toronto, a accepté la présidence de la commission d'arbitrage nommée par le gouvernement pour essayer de régler les différends entre le Grand-Tronc et les télégraphistes du chemin de fer.

AU THIBET

Le Dalai Lama se prépare à fuir au cas où l'expédition anglaise avancerait

Londres, 17 août. — Une dépêche de Lassa au "Daily Mail" dit qu'il y a dix mille Khams à l'est de Lassa. On croit que leur intention est de couvrir la retraite du Dalai Lama, si c'est nécessaire.

Lassa, Thibet, 17 août. — Les provisions arrivent plus librement à présent au camp anglais. Les Thibétains ont le brouillon du traité proposé par les Anglais et on attend une réponse à ce sujet bien

L'ECOLE POLYTECHNIQUE

On demande à la ville de faire sa part pour l'embellissement de cette magnifique propriété

LE CONTRAT WAKREN

Au Comité des Chemins hier après-midi, aucune question particulièrement importante n'a été réglée. M. H. Gervais, M. P. et Papineau, ont demandé au comité de faire nettoyer et paver en asphalte, la partie du chemin St-Jacques, qui se trouve en avant de l'école polytechnique. Le terrain, valant environ \$20,000, a été donné par le Séminaire de Montréal. L'édifice construit sur ce terrain vaut environ \$200,000; la législature provinciale a voté en faveur de cette nouvelle école, un subside de \$12,000. M. Gervais estime que la Cité de Montréal devrait, elle aussi, faire quelque chose pour aider cette institution unique dans le pays et qui intéresse non seulement Montréal, mais tout le Canada en général. Tout ce qu'il demande à la ville est de faire paver cette partie de terrain, ce qui coûterait environ \$1,500 d'après un estimé de M. Bélanger. M. le Président du comité répond que le comité est entièrement favorable à la demande de M. Gervais et qu'il fera tout en son pouvoir pour faire exécuter ces travaux au plus tôt. On lit ensuite une lettre de la compagnie Warren. Cette compagnie se trouvant dans l'impossibilité d'exécuter le contrat qu'elle a passé avec le comité pour le pavage de certaines rues, offre de donner à la ville, différentes quantités de ciment ainsi que les machines qu'elle a à sa disposition, de plus, les services d'un expert pour diriger les travaux, à raison de 75 centimes la verge carrée; la ville n'ayant plus à fournir que la pierre concassée et la main d'œuvre. L'offre de la compagnie est acceptée. Luc ensuite une lettre de M. Joubert, président de la Compagnie H. Montagne, se plaignant des dom-

Sherbrooke, 17 août. — La gare du chemin de fer Québec Central à Black Lake a été détruite par le feu hier matin. Le feu avait fait de très progrès lorsqu'on l'a découvert, qu'on n'a pu sauver que quelques livres. Les dommages se chiffrent à environ deux mille dollars sont couverts par l'assurance.

L'ENQUETE EST COMMENCEE

Québec, 17 août (spéciale). — A la Cour de Police l'on vient de commencer l'enquête dans la cause de Paré accusé d'avoir causé un déraillement sur la ligne du Q. R. L. & P. Co., à la station Petit-Pré.

La Neutralité de la Chine

Le Japon fait au gouvernement de Pékin une demande, qui est plutôt de la nature d'un ultimatum, à propos du croiseur et du contre-torpilleur russes qui sont dans le port de Shanghai

Le Japon est prêt à reconnaître la neutralité de la Chine, mais seulement aussi longtemps que la Russie la respectera

AUCUNE REPONSE N'A ENCORE ETE FAITE A LA PROTESTATION DE LA RUSSIE

Londres, 17 août. — La Presse Associée a appris, cette après-midi, que le Japon a fait à la Chine une demande qui est plutôt de la nature d'un ultimatum et par laquelle il exige qu'elle mette immédiatement en vigueur sa neutralité dans le cas du croiseur protégé "Askold" et du contre-torpilleur "Grozovoi" actuellement à Shanghai. Le Japon fait remarquer que le délai de 24 heures, permis par le droit international, est expiré et que le Japon, partant, pouvait prendre toute mesure qu'il jugerait à propos. A la légation japonaise ici, on a déclaré expressément que le gouvernement de Tokio n'avait nullement l'intention de rester tranquille si la Russie tente de forcer la Chine à donner asile à ses navires de guerre et à autoriser, dans les ports chinois, des réparations qui leur permettraient de reprendre leurs opérations. Si la Chine n'acquiesce immédiatement à la demande du Japon, la division de navires japonais qui se trouvent dans le voisinage de Shanghai recevra ordre, déclare la légation d'entrer dans le port et de capturer "Askold" et le "Grozovoi" comme il a été fait pour le "Ryehitini". Le Japon n'a pas caché son intention, mais il n'a pas consulté les puissances, parce qu'il croit que la chose ne concerne que lui seul. Le Japon est prêt, ajoute la légation, à reconnaître la neutralité de la Chine, mais seulement aussi longtemps que la Russie la respectera. Quant au "Ryehitini", le Japon n'a pas, assure-t-on, décidé d'acquiescer à la demande de la Chine, faite en conformité de la note russe, que le vaisseau soit ramené à Tché-Fou. Le Japon prétend qu'à toute fin Tché-Fou a été une base russe durant la guerre, des jonques chinoises ayant été aînées à cette place et envoyées à Port-Arthur, à travers les navires japonais faisant le blocus. Le Japon n'a pas encore donné de réponse à la protestation de la Russie dans l'affaire du "Ryehitini", mais quand elle sera faite, elle sera

communiquée à toutes les puissances.

A SAINT-PETERSBOURG.

Saint-Petersbourg, 17 août. — 7 heures du soir. — Des informations reçues à Saint-Petersbourg font prévoir que le Japon refusera de remettre le "Ryehitini" ou de faire une réparation quelconque, mais qu'il continuera à soutenir que la Russie, en envoyant en mission importante, un destroyer à Tché-Fou, elle a commis une violation de la neutralité de la Chine. La neutralité que le Japon, au début de la guerre, a promis de respecter quant à la Russie la respecterait. Toutefois, on croit que la Grande-Bretagne, comme l'alliée du Japon, a conseillé à ce dernier de faire des excuses. On croit que le Japon, pour prendre une telle action plairait aux puissances occidentales, mais il ne le fera pas parce que cela signifierait une perte de prestige en Chine, où une concession quelconque est toujours interprétée comme un acte de faiblesse.

La Guerre Russo-Japonaise

Une dépêche de Vladivostok au "Central News" de Londres, dit que les croiseurs russes "Rossia" et "Gromoboi" sont revenus à Vladivostok

Une dépêche de Tokio rapporte que la garnison de Port-Arthur a refusé de se rendre et qu'elle est peu disposée à envoyer les non-combattants

LE CERCLE JAPONAIS SE RESERRER DE PLUS EN PLUS AUTOUR DE LA FORTERESSE ASSIEGEE

RETOURNES A VLADIVOSTOK

Londres, 17 août. — Une dépêche de Vladivostok au "Central News", datée du 17 août, annonce que les croiseurs "Rossia" et "Gromoboi", de l'escadre de Vladivostok, sont revenus dans ce port.

LES JAPONAIS CONTINUENT D'AVANCER.

Moukden, 17 août. — Les Japonais se sont emparés de la colonne de Tsian sur l'extrême-gauche russe. Une petite force d'infanterie japonaise a occupé le défilé de Dapindou le 15 août.

Les avant-postes russes ont retraité.

LA RUSSIE CONSENT A SON DESARMEMENT.

Saint-Petersbourg, 17 août. — 12 heures 55 minutes du soir. — La Russie a consenti au désarmement du croiseur russe "Askold" qui est actuellement à Shanghai.

PAS DE CONFIRMATION.

L'amiralité, ici, n'a pas confirmé, les rapports annonçant l'arrivée des croiseurs russes "Diana" et "Pallada" à Vladivostok.

Une dépêche, reçue ce matin du vice-roi Alexéïeff qui est à Vladivostok, ne fait pas mention de ces deux navires de guerre.

A L'OCCASION DE LA NAISSANCE DE L'HERITIER AU TRONE.

Saint-Petersbourg, 17 août. — Le général Kouropatkin, dans une dépêche datée d'Anshanshan présente les félicitations de l'armée à l'empereur, à l'occasion de la naissance d'un héritier au trône. Il ajoute ensuite : "Nous nous attendons à une bataille décisive avec les Japonais qui avancent, et tous nous sommes anxieux de rencontrer l'ennemi et de prouver notre fidélité à notre empereur et à notre patrie".

ENTRE COMMANDANTS.

Lorsque l'amiral Rojestvensky arriva dimanche, son pavillon sur le

cuirassé "Suvoroff" de la seconde division de l'escadre du Pacifique, l'amiral Birileff, commandant de Cronstadt, lui adressa par signaux le message suivant : "Que Dieu bénisse votre voyage et fasse qu'il soit à l'honneur et à la gloire de la Russie. Soyez fort, brave et déterminé".

L'amiral Rojestvensky a répondu : "Mes plus sincères remerciements". L'OPINION D'UN EXPERT.

Un critique naval exprime, dans "l'Invalide Russe", l'opinion que les croiseurs russes, après la bataille navale du 10 août, ont pris la direction du sud pour empêcher qu'on poursuive la division des cuirassés, lesquels, croit-il, sont en route, pour Vladivostok.

Saint-Petersbourg, 17 août. — L'annonce de l'offre du Mikado de permettre aux non-combattants de quitter la place avant le commencement des opérations de l'assaut. Ce n'était considéré comme un acte de bienveillance et de modération.

Le mystère de la guerre n'a aucune confirmation officielle de la nomination servie au général Stoessel, mais on n'a pas la moindre idée, dans les cercles militaires, qu'il cède tant qu'il aura des vivres et des munitions sans combattre, même pour sauver les femmes sans défense et les autres non-combattants, des horreurs d'un bombardement.

"Le général Stoessel, comme commandant indépendant, aurait plein droit, en vertu des règlements militaires russes, de se rendre à discrétion", a dit un des membres de l'état-major général au correspondant de la Presse Associée. "Mais on peut considérer comme certain qu'un bombardement de la trempe de Stoessel ne créera pas un précédent nouveau dans l'histoire de la Russie.

"Nos annales militaires ne contiennent pas un seul cas où un commandant ait cédé une forteresse à la demande de l'ennemi, afin d'éviter un combat.

"Sébastopol a été prise d'assaut".

UNE NOUVELLE RUMEUR

Saint-Petersbourg, 17 août. — 6 heures 27 minutes du soir. — Le bruit court de nouveau que Port-Arthur a été capturé, mais on ne peut tracer la source de cette rumeur qui semble n'avoir pas plus de fondement que les rumeurs antérieures à cet effet.

ARRIVES DE PORT-ARTHUR

Saint-Petersbourg, 17 août. — 7 heures 47 minutes du soir. — Une dépêche officielle de Moukden, datée d'aujourd'hui, dit : "Quatre-vingt-deux civils, avec leurs familles, sont arrivés ici, venant de Port-Arthur. L'entrain de la garnison est merveilleux. Les civils se joignent aux soldats."

ON DEVIENT INQUIET

Saint-Petersbourg, 17 août. — L'amiral commence à montrer de l'inquiétude sur le sort du "Rossia" et du "Gromoboi", de l'escadre de Vladivostok, dont on n'a pas eu de nouvelles depuis l'engagement de dimanche dernier avec l'escadre japonaise dans le détroit de Corée.

D'APRES UNE DEPECHE DE TIEN-TSIN

Tien-Tsin, 17 août. — 6 heures du soir. — On affirme ici que les navires disparus de l'escadre russe ne sont pas retournés à Port-Arthur. On croit qu'ils ont atteint Vladivostok.

UN MESSAGE DU MIKADO

Tokio, 17 août. — Le commandant des forces assiégeant Port-Arthur, rapporte que le major Yamoka, officier de son état-major, a été envoyé aux avant-postes de la place, sous la protection du drapeau blanc, afin de remettre aux autorités russes un message dans lequel le Mikado permet de faire sortir de Port-Arthur tous les non-combattants, et demande en même temps la capitulation de la ville.

AU MAROC

Les démêlés entre l'Angleterre et le sultan se régleront amicalement

Paris, 17 août. — Des informations provenant du Maroc, il résulte que les démêlés entre l'Angleterre et le sultan, à propos de la confiscation des biens d'un sujet anglais, prendront fin bientôt sur un règlement amical. En tout cas, l'entente cordiale franco-anglaise est un sûr garant que l'incident ne prendra pas de sérieuses proportions.

EN JOUANT AU VOLEUR

Un jeune garçon blesse un camarade d'un coup de revolver

Morristown (New-Jersey), 17 août. — Raymond Davis et Jesse Joines, âgés respectivement de 12 et 14 ans, jouaient au voleur dans un terrain vague, lorsque le premier a tiré un coup de revolver sur le second qui est très gravement blessé d'une balle dans la tête. Jesse Joines a été transporté à l'All Souls Hospital où les médecins n'ont pu extraire la balle. Son état est désespéré. Joines, ayant trouvé trois vieux revolvers dans le grenier de son père, en prit deux et s'empressa d'en offrir un à son ami Davis. Il fut convenu qu'on irait jouer au voleur dans un terrain vague près de George street et ils se dirigèrent aussitôt vers cet endroit. Quelques instants après, un coup de feu se faisait entendre, Davis ayant pressé la détente de son arme qu'il ne croyait pas chargée, et son camarade, le visage couvert de sang, tombait en lui criant : "Je crois que vous m'avez tué."

LE TRAMWAY DE LEVIS

On a maintenant espoir qu'il va continuer son service

Québec, 17 août (spéciale). — On a beaucoup espoir maintenant que le tramway électrique de Lévis ne suspendra pas sa circulation après le bazar des Frères Maristes. Le service devait se terminer le 19, mais il a été décidé de le continuer six jours de plus. On croit que dans cet intervalle, les difficultés vont être réglées. Un représentant de la compagnie d'assurance "Sun" qui a pour une centaine de mille piastres d'intérêt dans cette compagnie, est arrivé à Lévis, et des citoyens de Lévis intéressés dans la compagnie, sont maintenant sous l'impression que les deux parties vont venir à un arrangement et que le service du tramway ne sera pas discontinué.

LE FEU A TAUNTON

Un violent incendie cause pour au delà de \$200,000 de dommages

Taunton, Mass., 17 août. — Un terrible incendie, à éclat, hier matin à 1 heure 20, au cœur de la partie commerçante de cette ville. Le feu prit naissance dans les écuries de J. P. Nichols, qui ont été rasées jusqu'au sol. Une quarantaine de chevaux ont péri dans les flammes. Des écuries l'élément destructeur envahit la blanchisserie de Merton Frères, un édifice à quatre étages, en briques, qui a été également détruit. L'effondrement des écuries de J. P. Nichols mit le feu à une rangée de maisons en bois servant d'entrepôts. Ces bâtiments flambaient bientôt, et en peu de temps ils étaient réduits en cendres. Les pertes matérielles, en parties couvertes par des assurances, sont supérieures à \$200,000. D'aucuns pensent qu'elles s'élèveront à \$300,000. On ignore l'origine du feu. On dit qu'il a éclaté dans les écuries de J. P. Nichols, mais, peu après la première alerte, tout le quartier était menacé par les flammes. Certains sont d'avis que l'incendie a commencé dans les entrepôts. Plusieurs pompiers ont été blessés par l'effondrement des murs.

UNE INTERESSANTE TROUVAILLE

Qui rappelle un incident historique des premiers temps de la colonie

Pointe-des-Monts, 17 août. — M. Victor Fafard, gardien du phare de la Pointe des Monts, a fait, récemment, une trouvaille qui rappelle les premiers temps de la colonie canadienne, et qui intéresse plusieurs antiquaires de Montréal. Ceux qui s'occupent d'histoire se rappellent la malheureuse expédition de l'amiral Walker, qui était parti de l'Angleterre en 1711 avec onze mille hommes et une grosse flotte pour prendre Québec et Montréal. On se rappelle que, lorsqu'il fut au large des Sept-Îles à quelques milles de la pointe des Monts, il s'est trouvé dans un épais brouillard et qu'une violente tempête s'est élevée. Ayant refusé de prendre l'avis d'un pilote canadien, nommé Paradis, les commandants anglais ont vu leurs vaisseaux mis en pièces sur les rochers de l'île aux Ours. Le lendemain matin, neuf cents cadavres gisaient sur les rochers. Il y a quelques jours, pendant qu'ils faisaient la chasse sur l'île aux Ours, M. Fafard et quelques amis ont trouvé dans le sable un sabre vieux modèle, portant sur la lame la date "1711". Il n'y a pas le moindre doute qu'il ne soit resté enterré là, dans le sable, depuis le naufrage des huit vaisseaux anglais, qui ont péri avec leurs équipages sur les récifs et les rochers de la dangereuse petite île.

UN VOL A LA DYNAMITE

Des voleurs font sauter un coffre-fort à Saint-Joseph de Lévis

Lévis, 17 août (Spéciale). — Un vol à la dynamite a été commis la nuit dernière à Saint-Joseph de Lévis. Les voleurs sont entrés dans la manufacture de meubles de M. Ed Ruel et y ont fait sauter le coffre de sûreté au moyen de la dynamite.

On s'attend à une réponse aujourd'hui.

UN RAPPORT SUPPLEMENTAIRE

Tokio, 17 août. — Un rapport supplémentaire de l'amiral Togo porte le chiffre des pertes du 17 août à 225 tués ou blessés.

L'EQUIPAGE DU "RURIK"

Tokio, 17 août. — 9 heures du soir. —

Le capitaine et tous les officiers supérieurs du croiseur russe "Rurik" qui, le 18 août, a été coulé par le vice-amiral Kamimoura, ont péri.

Trente-trois des officiers ont été sauvés.

Quarante-quatre des blessés du "Rurik" ont été transportés à l'hôpital naval de Sasebo.

A suivre à la page 3

COURRIER D'OTTAWA

Au conseil de ville. — Le règlement de la lumière électrique. — L'hôpital des maladies contagieuses. — A propos d'étaux. — Les tuyaux d'égoûts. — Dans la baie du Gouverneur. — A Sainte Rose de Lima. — Libéré. — La visite pastorale. — Au parc Britannia. — Mariage à l'horizon.

17 août, 1904.

Les échevins qui ont supporté le règlement de la lumière électrique, se rendant au conseil, lundi soir, avec l'intention bien arrêtée de demander au maire raison de son obstination à ne pas signer le contrat.

Tout s'est expliqué en moins de deux minutes et à la satisfaction de tous. Avant d'adopter le contrat, le maire insiste à ce qu'une des spécifications en soit ignorées, la compagnie doit donner des garanties à la corporation et elle ne l'a pas encore fait. Voilà le grief du maire. Cette spécification n'était connue presque d'aucun des échevins.

Ces remarques du maire furent suivies de la lecture d'une lettre de la ville, disant qu'il en avait averti la compagnie et qu'il soumettrait des formes de garanties pour l'approbation du conseil. Tout fut renvoyé au comité des finances.

L'échevin Stroud se leva aussitôt après, pour demander au maire, si lui-même ou le conseil d'hygiène avait pris aucune mesure relative à l'affaire de l'hôpital des maladies contagieuses.

«A la dernière réunion», dit le maire, «le sous-comité a tracé des règlements, a indiqué les lacunes, et a tout préparé pour assurer à la ville qu'une chose pareille ne puisse se reproduire à l'hôpital. Mais je ne sais rien si le comité veut poursuivre l'enquête pour trouver les coupables. Je désirerais que le comité se mette au travail sur ce point particulier, mais s'il ne le fait pas, je conduirai moi-même l'enquête».

Ne jamais être d'accord, semble être le motto des échevins sur la question de la construction de deux étaux de boucher pour dédommager messieurs Robert et Slattery qui ont été chassés du vieux marché de la haute-ville. Les soumissions sont acceptées et le contrat est pour ainsi dire donné et une motion de reconnaissance de la part de l'échevin Campbell demandera une assemblée spéciale pour sanctionner pour la troisième fois ce règlement. Tous les jours de l'ouvrage pour rien, toujours des peines sans fruit.

L'échevin Campbell voulait savoir à quelle source s'adresserait le comité des finances pour la construction de ce marché.

L'échevin Stroud explique que \$1,500 alloués au parc seraient retirés, et que cette somme ajoutée au revenu de la vente du poste de pompiers No 5, suffirait à former \$4,000. «Et, d'ailleurs», continue l'échevin, «nous retirons un loyer de \$500 par année, garanti pour dix ans. La bâtisse va se payer elle-même».

Le rapport du comité de l'aqueduc fut adopté, excepté un item proposant la dépense de \$50,000 pour la construction d'une extension des travaux d'égoûts et de l'aqueduc jusqu'à la ferme Expérimentale. Cet item fut renvoyé au comité des finances pour reconSIDération. L'aile à la bâtisse du pouvoir de l'edue sera construite.

En ce qui concerne les billets accumulés dans la baie du Gouverneur à Rockliffe, interceptant l'accès du parc aux chaloupes, le maire expliqua qu'il avait écrit à la commission d'embellissement et qu'il pensait que ses membres s'occuperaient de l'affaire. La conduite du maire fut approuvée.

Dimanche dernier, le Rév. M. Charlebois, curé de Ste-Rose de Lima de Templeton-Est, a présidé la vente des bancs de l'église de sa paroisse. Cette paroisse a fait des progrès si marqués, et sa population a tellement augmenté que l'église commence à être trop petite pour répondre à la pitié des paroissiens. Tous les bancs sont vendus et cinquante-deux familles se sont obligées de se contenter de chaises que l'on placera dans les allées. M. Charlebois va bientôt présenter un plan à Monseigneur Duhamel pour l'agrandissement de l'église. Il pense pouvoir remédier à ce manque d'espace en construisant des jûbs, des aménagements temporaires, car l'on prétend bâtir une nouvelle église avant longtemps.

Les pompiers furent appelés, lundi soir, vers 7.30 heures, pour éteindre quelques flammes qui s'échappaient d'un amas de papier de rebut, dans le food d'une cour, à l'encolure des rues Kent et Wellington. Il n'y eut aucun dommage.

Le capitaine Alonzo Brouncker, trouvé coupable de défection et condamné en février dernier, à deux mois de prison, a été libéré hier matin par le ministre de la justice, sur un «ticket of leave».

L'un des membres de la police d'Ottawa, le constable McCormick, a envoyé lundi sa démission au chef Powell. Il se plaint que le salaire est insuffisamment rémunérateur. Il recevait \$35 par mois.

Mgr Duhamel est revenu, lundi soir, de sa visite pastorale.

«Jamais le parc de Britannia n'avait vu un tel nombre d'enfants que celui qu'il a reçu lundi. Comme chacun le sait, c'était la grande journée de gala pour les petits; la compagnie des tramways ayant distribué des milliers de billets, spéciaux et gratuits, pour le bénéfice et l'amusement des représentants de l'avenir de la patrie. La compagnie estime à 10,000 le nombre d'enfants que les tramways ont transporté. Rien de plus curieux et de plus amusant que cette réunion de petits garçons et de petites filles de toutes les grandeurs, aux costumes les plus variés. Il y avait toute une étude de mœurs à faire au milieu de ces petits êtres, les uns taciturnes, les autres maussades, ceux-ci pleurnichards, ceux-là rieurs, ceux-ci bruyants et tapageurs, ceux-là tranquilles et sages, d'autres babillards à côté d'autres muets comme des carpes. Il y avait là, comme bien on pense, le genre de petit diable, taquin, chicanier, et belliqueux. Avec ceux-ci, il faut nécessairement l'intervention des parents et il y avait des masses de parents là lundi.

De ce qu'il s'est fait une consommation de crème à la glace! C'est tout. Il y en avait pour «crémier», tout le parc.

La compagnie avait eu l'heureuse idée de retenir les services d'un orchestre et les petits ont goûté une musique ravissante durant tout le jour. Un grand nombre des enfants se sont donné le plaisir de prendre un bain dans le lac.

Bref, la journée pour ces enfants, a été charmante, et la température elle-même y a contribué sa large part.

Le retour du parc s'est fait sans encombre, car la compagnie avait mis en circulation un grand nombre de tramways.

M. et Mme Jos. Vincent, père et mère Oscar Leclair sont de retour de Québec où ils ont pris part à la célébration des notes d'or de M. l'échevin Vincent et de Mme Vincent.

M. et Mme Albert Pinard sont revenus lundi soir d'un voyage de quelques jours passés chez des parents à Maniwaki.

Mme Vve Normand est partie pour un voyage d'une quinzaine, chez des amis, à Kemptville.

Les personnes suivantes sont revenues de «La Cloche» où un camp avait été établi: MM. E. Boudreau, H. Frédéric, A. Frédéric, P. Quirolette, A. Quirolette, O. Quirolette, A. Boyle, A. Chouinard, E. Chouinard, E. Charbonneau, Brisebois, P. Berry, H. Berry, H. Plaperrière.

M. Henri Gratton, de la maison L.-L. Lafleur, est retourné à Montréal, après avoir passé quelques jours à Ottawa.

M. P. Mullin, de la maison R.-M. McMorran, est parti hier soir pour aller rejoindre sa famille au lac Temiskaming.

Un don de \$200 sera demandé au comité des finances pour aider à défrayer les dépenses pour la réception des délégués du congrès national du travail, en septembre prochain.

Mme A.-L. Trudel est partie pour un voyage d'une semaine à Montréal et Lachine.

Mlle Dora Gratton, de la rue George, est revenue à Ottawa, d'un voyage à St-Scholastique et St-Jérôme.

Mme J.-M. Lavoie, de la rue Rideau, et madame A.-Z. Trudel, de

Hull, sont de retour de Chelmsford. Madame J.-M. Lavoie, qui devait passer plusieurs semaines à Chelmsford, a dû briser son séjour pour cause de maladie.

M. Gallagher, surintendant de la salle des opérations de l'hôpital St-Luc, est parti pour ses vacances et est remplacé par Mlle Eugénie Pénin, de Hull. Mlle Pénin est la seule gardienne canadienne-française à cet établissement.

M. le notaire Henri Desjardins, de Hull, doit épouser, à la mi-septembre, mademoiselle Alice Dostaler, fille cadette de M. Archibald Dostaler, rentier de Berthierville.

M. Lionel Danereau, greffier du journal français de la Chambre des Communes, est l'heureux père d'un fils.

NOUVELLES DE SAINT-ANICET

Noces d'argent. — En visite. — En villégiature.

17 août 1904.

—Nous avons eu une jolie fête de famille à l'occasion du 25^e anniversaire de M. et Mme J. E. Dupuis. Parents et amis ont offert aux dignes jubilaires leurs meilleurs souhaits de bonheur et de longue vie.

Pour la circonstance, une magnifique table avait été dressée au milieu des deux orateurs pour les honnes parts. MM. Olivier Caza, E.E.M., et Albert Delorme, collègue, dans de courtes mais sentimentales allocutions, louèrent la vie exemplaire des jubilaires et formulèrent pour eux les meilleurs souhaits. M. J. O. Dupuis, E.E.M., fils des jubilaires, remercia les deux orateurs pour les honnes paroles qu'ils avaient dites, ainsi que les parents et les amis pour les marques d'amitié qu'ils avaient témoignées à ses parents.

De nombreux et riches cadeaux furent présentés aux jubilaires. Voici les noms des donateurs: M. et Mme Stanislas Dupuis, M. et Mme Damase Caza, M. et Mme Louis Foisy, M. Napoléon Castanier, Mlle Rose Castanier, M. et Mme Louis Saucier, M. et Mme J. Sylvestre, M. et Mme E. Quenneville, M. et Mme A. Danereau, M. et Mme A. C. Leblanc.

Le soir on s'amusa jusqu'à une heure avancée dans la nuit.

M. Tremblay, de Ste-Quenode est à Mlle Dupuis, avec sa famille et plusieurs autres amis.

L'hôtel Lake View est rempli de voyageurs qui y sont en villégiature pour quelque temps.

NOUVELLES DE ST-HYACINTHE

La société de l'Union Saint-Joseph. — Un joli concert. — Commencement d'incendie. — A la cathédrale. — Accident. — Le croquet. — Une exposition. — Ordination. — Acte de générosité. — Courses d'automobiles. — Mariage à l'horizon. — Mort subite.

17 août 1904.

C'est dimanche soir qu'ont eu lieu, au bureau de l'Union St-Joseph, les élections des officiers de cette société. M. Désiré Dumaine, qui était à la tête de la société comme président, depuis l'année dernière, et qui remplissait cette fonction avec dignité, ayant manifesté à ses amis le désir de se retirer, a été remplacé par M. Aimé Amyot, manufacturier, qui saura, nous n'en doutons pas, s'acquiescer de sa fonction à la satisfaction de tous.

M. Frs Lajoie a été maintenu à la vice-présidence; le deuxième vice-président est M. Arthur Robert, qui s'est dévoué durant ces années dernières comme commissaire-ordonnateur. Il aura un digne successeur dans la personne de M. Joseph Surprenant. Les deux secrétaires, MM. Elz. Chabot, N. P., en charge des archives, et J. A. Casavant, trésorier, sont également maintenus en fonction, ainsi que M. Frs. Decelles, organisateur.

Les directeurs sont les suivants: MM. Désiré Dumaine, E. Cordeau, Aug. Beaudregard, L. Saint-Onge, G. Sauré, B. Dufresne, J. Ouellette, L. P. Maranda.

Ont été nommés auditeurs: MM. B. Lalime et Chs. G. Racicot. Nos félicitations aux nouveaux offici-

COURRIER DE SHERBROOKE

Un pique-nique. — En liquidation. — La moisson. — L'exposition. — Blessé à la main. — Atteint de la picote. — Régates. — Les ours. — Une nouvelle scierie. — Les rues et trottoirs de Danville.

17 août, 1904.

—Le pique-nique annuel des employés du Québec Central, aura lieu à Garthby, samedi le 20 courant.

—La compagnie Electric de Plessisville a été mise en liquidation. M. J.-B. Dupuis, a été nommé gardien et liquidateur provisoire.

—Mlle Bélanger, modiste de Québec, est arrivée dans notre ville pour y demeurer.

Elle a ouvert une «salle de couture au No 27 de la rue Alexander.

—Quelques cultivateurs ont commencé leurs moissons.

—M. l'abbé Vacher, procureur du Collège Canabien, à Rome, en visite à l'évêché, est retourné à Montréal samedi.

—Les directeurs de l'Association Agricole des Cantons de l'Est se sont réunis dimanche après-midi, pour voir aux derniers préparatifs de l'exposition.

—Un jeune employé de l'imprimerie Pagé, K. Gilles, s'est fait gravement endommager une main entre deux rouleaux d'un cylindre. Le Dr Williams, lui donne ses soins.

—L'un des jeunes enfants de M. Moïse Messier, vient d'être atteint de la picote.

La famille Messier demeure dans un logis situé dans la cour de la maison, où trois membres de la famille Gagnon sont tombés malades de la picote la semaine dernière. L'enfant de M. Messier et trois autres membres de la famille, ont été transportés à l'hôpital civique.

Le Bureau d'Hygiène en est venu à cette décision pour empêcher la maladie de se répandre davantage.

M. Henry Marley, de Sawyerville, a fait l'acquisition du pouvoir d'eau «Eaton Falls» sur la rivière Eaton.

On prête à M. Marley, l'intention d'établir une station électrique pour l'éclairage de Cookshire et d'East Angus.

Malgré le mauvais temps de samedi, les régates au Petit Lac Magog, eurent lieu quand même.

Trois cents personnes s'y rendirent de Sherbrooke, qui, avec les contingents venus d'ici et là, forma un groupe de 400 spectateurs.

Le programme a été exécuté, à l'exception de la parade illuminée sur le

lac. Malgré la pluie, tous se sont bien amusés.

M. W. F. Choquette, maître de poste de Farnham, et Mlle Choquette, sont partis pour un voyage à Boston, New-York, et autres villes des Etats-Unis.

Pendant l'absence de M. Choquette, le bureau de poste sera dirigé par M. Martin.

—On nous rapporte que les ours sont nombreux dans le canton de Clifton. A East Clifton, ils ont dévoré plusieurs moutons.

Des rapports puisés à bonne source nous apprennent que les ours se font de plus en plus nombreux et qu'après longtemps il faudra songer à leur destruction.

—M. J. O. Savois, de Bromptonville, vient de faire l'acquisition de douze milles de limites à bois dans le comté de Nicolet.

Il a organisé une compagnie sous le nom de «Compagnie à Bois Savois» qui fera ériger une scierie à Moose Park.

La famille de M. Savois continuera à demeurer à Bromptonville.

—La municipalité de Danville fait ériger des travaux importants dans ses rues.

—L'an dernier, elle a confié à un comité spécial la direction de travaux de renouvellement des rues et trottoirs. Le comité commença par la construction d'un mille de macadam, d'après des instructions de M. J. A. Camirand, inspecteur des chemins du gouvernement provincial.

Cette année, le comité macadamisera toute la rue principale, tout en renouvelant les vieux trottoirs en ciment.

Le comité a eu la bonne idée de confier l'amélioration des rues à un comité qui en gardera la direction jusqu'au parachèvement des travaux.

Ceci pour éviter la perte d'argent et de temps occasionnée par le changement d'inspecteurs de voirie, qui d'ordinaire défond dans les chemins, les travaux exécutés par leurs prédécesseurs. Le programme de l'Association des Bons Chemins, fondée la semaine dernière, invitera tous les conseils municipaux à confier l'exécution de leurs travaux de chemins, à un homme inamovible dont les travaux ne pourront être défaits par les inspecteurs nommés par les conseils.

Thé de Ceylan VERT OU NOIR

Une infusion de trois minutes vous démontrera sa supériorité sur tout autre thé. Convincez-vous vous-même.

En Vente chez tous les Epiciers de Première Classe

En Vente
Le Tome III
Période de 1855-1869.
Louis Veuillot
Par EUGENE VEUILLLOT.
BEAU VOLUME in-8 DE 600 PAGES
PRIX: \$1.88
CIE CADIEUX & DERRON.
1666
rue Notre-Dame
MONTREAL.

HABILLEMENTS IMPERMÉABLES

POUR LA CHASSE, POUR LA PECHE, POUR LE YACHT, POUR LE CHAMP.

Pour tous les amusements qui vous assujettissent aux intempéries des saisons. Couvertures imperméables de tous genres. Tentés, Drapeaux, etc.

CIE D'AUVENTS DES MARCHANDS,
1477 rue Notre-Dame, Tél. Bell Main 3330.

nu passer le dimanche à St-Hyacinthe.

—M. Edmond Rheault, de la Baie des Cantons de l'Est, à Sherbrooke, était à St-Hyacinthe dimanche.

—M. et Mme P. Sénécal, de Montérégie, ont passé une partie de la semaine dernière à St-Hyacinthe.

—M. le Dr Eugène St-Jacques, de Montréal, est venu passer le dimanche à St-Hyacinthe.

—M. et Mme P. Sénécal, de Montérégie, ont passé une partie de la semaine dernière à St-Hyacinthe.

—Nous avons appris avec regret la mort subite de M. Thomas Devitt Osborn, fils de M. M. Yve Henry Osborn, arrivé le 10 août à Sherbrooke, par N.Y. Il était le cousin de Mme Osborn Beaudry, de cette ville.

Sonlagement au Mal de Dents

Merveilleux, lorsque vous souffrez quel que affreux douleur nous cause ce nerf si fragile. Humectez les gencives avec Nervilleine et boucher la cavité avec de la ouate saturée de Nervilleine. Ceci produit une guérison instantanée. Rien d'aussi prompt rien d'aussi extraordinairement bon pour toute douleur nerveuse que la Nervilleine de Polson. Ayez-en une bouteille de 25c., et elle vous épargnera un compte de médecin, quel que jour.

A SAINT-EDWIDGE

Ste-Edwidge, 17 août.—Les paroissiens de Ste-Edwidge ont décidé, une assemblée, de renouveler leur ancien presbytère par une jolie bâtisse en pierre ou en brique.

source s'égrenant dans la tranquillité d'un lac.

Alberte ne connaissait pas la campagne à cette heure matinale, elle en fut charmée.

Appuyée sur le rebord de pierre, elle regarda là-bas, par delà les hautes murailles de Fumeçon, une masse de verdure toute sombre, au fond de laquelle se piquaient quelques toits rouges. C'était là!

—Suis-je bête, murmura la jeune fille, et elle retourna la fenêtre.

Mais, tout en s'habillant, elle pensa à l'étrangeté de la situation.

(A suivre.)

LE LEVAIN ROYAL

HOUBLON SEC

LE MEILLEUR LEVAIN DU MONDE

E. W. GILLET COMPANY LIMITED LONDON, ENG. TORONTO, ONT. CHICAGO, ILL.

FEUILLETON DU JOURNAL

LA GRANDE AMIE

14 SUITE

Toujours est-il que, sans le vouloir, Alberte pense à Jacques de la Ferlandière, à ce sauvage dont on ne parle chez elle qu'avec un dédaigneux haussement d'épaules. Elle y pense même avec une telle intensité, qu'à certaines minutes, il devient presque pour elle l'homme intelligent n'ayant laissé à personne la conduite de sa vie, ne demandant au monde qu'une chose: l'ignorer.

Un soir surtout, Paris avait pesé étrangement sur les épaules d'Alberte et, en revenant du Bois, elle trouva sur le guéridon de l'hôtel une enveloppe sur laquelle s'alignait, méthodique et commerciale, la petite écriture de son père: tout allait bien aux usines, on montait une nouvelle machine qui avait déjà coûté un ponce à un ouvrier ajusteur; quant au charretier égaré sur la route de Ferlieux, Ver-

de Paris, et enfin on avait traité avec l'intraitable Jacques de la Ferlandière pour douze paires de bœufs blancs destinés au charroi des peauxseries; comme ce grand mais poussé la naïveté jusqu'à aimer ses bêtes et s'intéresser à leur avenir, il viendrait lui-même à l'usine donner quelques conseils pour l'arrangement des écuries et des remises; ses bêtes étaient la fois fortes et susceptibles.

Pourquoi Alberte fit-elle surtout attention à ce dernier passage de la lettre? Elle-même n'aurait pas su le dire, mais il lui monta tout d'un coup un désir absolu de le voir, ce fameux Jacques, et d'être là quand il viendrait aux usines.

Or, du désir à la réalisation, la jeune fille n'a pas l'habitude d'attendre. Cinq minutes après, elle sonne sa femme de chambre, fait boucler sa malle.

—Mais, Mademoiselle, observe Anna, les deux guindons ne sont pas encore arrivés?

—Eh bien! on les fera suivre!

—Et les achats du Louvre et du Bon Marché?

—On les fera suivre aussi!

—Au moins il n'y a pas de malheur au Val d'Api!

—Non... en voilà une question! riposte Alberte, en ouvrant des yeux étonnés.

—C'est que Mademoiselle paraît si pressée de partir!

—Mais... restons! s'écrie Alberte, vexée d'avoir laissé surprendre un caprice, auquel, par hasard, elle tient beaucoup.

Mais la femme de chambre s'excuse, pleure, et elle pose cette question sans savoir pourquoi... car sollicite de pour la famille de Monsieur...

ne comprend pas bien encore pourquoi Mademoiselle l'a ainsi prise en mau vaise part...

Bref, l'incident paraît si absurde, si incohérent qu'Alberte revient sur sa décision. Juste à ce moment, quelques minutes avant le départ, les guindons arrivèrent, ce qui simplifia tout.

—Cocher! gare du Nord! s'écrie si joyeusement Alberte en sautant en voiture, que, pour la seconde fois, Anna regarde sa maîtresse avec stupeur.

—Cocher! gare du Nord! s'écrie si joyeusement Alberte en sautant en voiture, que, pour la seconde fois, Anna regarde sa maîtresse avec stupeur.

—Jacques est cela! et, en même temps, il est l'ennemi! un plaisir de plus!

Et Alberte sent monter, grandir encore en elle la curiosité de le connaître, de savoir quel est l'homme pour la défense duquel cette jeune fille, en plein buffet de Creil, a mis sous ses pieds toutes les conventions mondaines... cet homme qui passe au Val pour l'amoureux fou, étrange, de la terre.

Où il doit être autre chose que les habitués blasés des salons, une sorte de fleur sauvage qu'elle n'a pas encore respirée... et qui la tente, précisément par les difficultés qu'elle pressent devoir rançonner pour l'atteindre... une fleur qu'elle veut avoir, et qu'elle aura!

A ce moment, une abomination d'ordure envahit tout le wagon!... Alberte se penche à la portière... l'express traversait lentement Saint-Denis bien tranquillement, comme pour faire mieux savourer l'affreuse ville à tous les voyageurs.

La jeune fille contemple la gaie et historique cité d'autrefois, maintenant toute grise, toute minable avec ses maisons crapuleuses, ses loques, ses drapauds rouillés de la misère, qui pendent, lamentables, aux fenêtres, dans la lumière royale du soir... les rues lépreuses, les chemins d'usines, fumeuses... On dirait d'immenses stèles funèbres élevées sur les ruines de la poésie de toutes choses... Le clocher de la cathédrale sur la droite semble dormir, mélancolique, du sommeil des morts qu'il abrite. Le sonail laisse suinter une eau basse et soignée qui paraît couler dégoutée d'oulême; sur ses bords, tout humides d'un gras clapotis, se balancent des haillons qui regardent les deux mains dans les poches, l'échine livide, le bout de cigarette collé aux lèvres, de jaunes marmottes qui se torgnoient à coups de gibecières.

Alberte laisse errer ses yeux sur ce misérable ensemble qui s'attriste de

la monotonie lassante des habitations ouvrières.

—Une maison, une cour, un cabinet.

—Une maison, une cour, un cabinet.

—Une maison, une cour, un cabinet.

—Une maison, une cour, un cabinet.

—Une maison, une cour, un cabinet.

—Une maison, une cour, un cabinet.

—Une maison, une cour, un cabinet.

—Une maison, une cour, un cabinet.

—Une maison, une cour, un cabinet.

—Une maison, une cour, un cabinet.

—Une maison, une cour, un cabinet.

—Une maison, une cour, un cabinet.

—Une maison, une cour, un cabinet.

—Une maison, une cour, un cabinet.

LE JOURNAL

MONTREAL, 18 AOUT, 1904.

LES "GRITS"
CAMPAGNE DELOYALE

LA PRESSE poursuit son hypocrite campagne de race avec une persévérance et un entrain qui ont une saveur toute spéciale d'élections. Les articles se suivent, développant la même rengaine et distillant le même venin. Mais il faut bien reconnaître que toutes ces élocutions n'ont ni plus le même effet qu'autrefois.

En lui-même, le procédé ne manque pas d'une certaine habileté, et à lire toutes ces choses dans un autre journal, on pourrait se laisser influencer et croire que c'est vrai. Mais c'est la marque de fabrique qui gâte tout: "La Presse" ne peut plus tromper personne.

Le lecteur intelligent n'a pas manqué de constater que le patriotisme la cette feuille, d'ordinaire assez froid, ne prenait de la vie qu'à certaines époques fixes qui coïncidaient toujours avec les élections.

La périodicité de ces éruptions patriotiques appelle naturellement le soupçon. Les temps d'élections semblent avoir sur l'âme canadienne du directeur de "La Presse", la même influence que les temps de canicule sur la peau du citoyen: ce sont les mêmes démangeaisons chroniques.

Ce patriotisme intermittent ne dit plus rien qui vaille. L'inspiration est désormais connue. Le lecteur sait que c'est un truc politique, un peu plus malhonnête que les autres, et voilà tout. Il lit les articles pour s'amuser, pour savoir, pour sourire, en songeant que ce farceur de rédacteur prend pour un imbécile, pour un gogo.

Bref, tout le monde sait que "La Presse" fait de la politique libérale, moyennant considération. C'est ainsi que, semblable à la lance d'Achille, elle porte avec elle-même, son antidote: Sa réputation de feuille publique trahit d'avance l'influence pernicieuse de ses articles venimeux.

Cependant, il ne sera peut-être pas inutile de démasquer encore une fois l'hypocrisie de ces mercenaires du libéralisme, pour l'avantage des braves gens qui ne les connaissent pas suffisamment et qui pourraient se laisser prendre à leur mine de bons apôtres.

"La Presse" se plaint d'être mangée par les rats, tout comme le lion le Venise. Sans compter que la comparaison est désoignée pour les rats, auxquels il faut supposer un goût moins pervers, elle est surtout présumptueuse, car le grand journal fait songer moins au lion superbe et généreux, qu'au chacal qui suit les grands fauves et chasse sur leur piste. Le directeur de "La Presse" a attendu la victoire des libéraux pour se rappeler ses amis d'enfance.

Sir Wilfrid est devenu le dispensateur du picotin; c'est assez pour lui reconnaître les autres mérites. Il n'aura pas de serviteurs plus fidèles et plus rampants, ni de plus hyperboliques admirateurs que les directeurs de "La Presse". C'est tout le secret de la campagne actuelle. Tous les moyens sont bons pour maintenir au pouvoir ce bon ami retrouvé, ce maître généreux.

Pour perpétuer le triomphe de sir Wilfrid, il n'y avait rien de mieux que de l'identifier avec le triomphe de la race canadienne-française. On a fait du grand homme une incarnation du Canada français, et on a mêlé son sort à celui de toute une population. C'a été la première étape du système.

Plus tard, pour voiler un peu le jeu, au lieu d'attaquer on a feint de se défendre. "La Presse" veut absolument que les Canadiens-français se croient à la veille d'être assaillis par leurs voisins d'Ontario. Et elle enseigne aux Canadiens que la meilleure défense, c'est de voter pour Sir Wilfrid. La conclusion est inévitable. C'est la seconde étape, celle du patriotisme défensif qui succède au patriotisme agressif.

Mais ils sont tous les deux aussi faux l'un que l'autre.

La façon dont les organes libéraux traitent nos voisins d'Ontario, est mille fois plus injurieuse pour eux que les attaques torques ne le sont pour nous. C'est une constatation facile à faire et que nous soumettons au jugement libre du lecteur honnête et consciencieux. "La Presse" cherche à soulever les passions, à envenimer les querelles, au profit d'un parti.

Cette intention s'est d'ailleurs trahie dans le dernier article de "La Presse". Malgré tout le soin qu'elle prend à cacher ses couleurs, "La Presse", comme dans la fable, a laissé paraître ses haillons rouges sous la peau de lion dont elle s'affuble.

Ce qu'elle reproche surtout à la province d'Ontario, c'est de donner une majorité conservatrice. "Si Ontario voulait comprendre, dit-elle, que les "babouins" spéculent sur sa louable naïveté, dans le simple but d'obtenir quelques succès éphémères de scrutin en lui signalant des dangers imaginaires, il cesserait immédiatement de faire bande à part, comme il le "fait aujourd'hui. Car, on le sait, Ontario est la seule province donnant une majorité contre le gouvernement."

Disons en passant que cette phrase, qui n'est qu'une phrase, pourrait aussi bien servir à une feuille ontarienne, en substituant le mot "Québec" au mot "Ontario."

Quoi qu'il en soit, c'est là que le directeur de "La Presse" se découvre. Nous le croyons décidément plus avisé que cela. Il en veut à la province d'Ontario parce qu'elle fait bande à part contre sir Wilfrid. Pour faire taire les appréhensions de "La Presse", il faudrait que toute la population d'Ontario acclamât son héros.

L'organe de sir Wilfrid prend d'ailleurs le soin d'avertir ses lecteurs qu'il distingue les tories des Anglais d'Ontario. Ce sont seulement les tories qui en veulent aux Canadiens-français. Les libéraux du "Globe", les héritiers de George Brown, nous aiment, eux, d'un touchant amour. La comédie devient ici une farce ridicule.

Comment fera-t-on croire aux Canadiens de chez-nous que les libéraux d'Ontario sont d'aussi bons amis pour nous? Ce sont des libéraux d'Ontario, des "grits" qui, sous la conduite de George Brown, criaient autrefois: "Down with french domination!" Ce sont des "grits" qui ont combattu les écoles séparées dans Ontario. Ce sont des "grits", Greenway en tête, qui ont aboli les écoles catholiques du Manitoba. Voilà les titres de ces "grits" si généreux, à notre affection et à notre reconnaissance.

Les "tories" ont pu avoir dans leurs rangs quelques individus fanatiques; mais, comme parti, ils ont toujours professé la vraie tolérance et gardé l'esprit de justice. Le parti conservateur a cet avantage d'être appuyé sur des principes.

Sir John Macdonald était un tory; c'est grâce à lui si les efforts des "grits" n'ont pas réussi à empêcher les catholiques d'obtenir leurs écoles séparées dans Ontario.

Pourquoi Sir James Edgar, ancien orateur libéral et poète, accordait-il sa lyre pour flétrir les tories d'Ontario qui sacrifiaient leur province à la province de Québec?

Et en 1896, lors de la discussion fameuse sur la question scolaire, où nos compatriotes du Manitoba ont-ils rencontré le plus de sympathie? Nous mettons la "Presse" au défi de nommer un seul "grit" anglais qui se soit prononcé en faveur de la minorité outragée. Quelques tories ont failli à leur devoir, cinq ou six, mais la plupart ont donné au pays un noble exemple de justice et de conscience.

Pendant que Sir Wilfrid, Canadien-français et catholique, trahissait ses compatriotes et ses coreligionnaires pour servir ses fins politiques, nous avons vu des tories orangistes se lever pour les défendre à sa place. Et la "Presse", en même temps qu'elle calomnie le parti conservateur, cherche à glorifier, comme l'incarnation de sa race, celui-là même qui l'a le plus trahie.

Nous croyons qu'il est intéressant de citer ici, à la suite de ces remarques, le discours d'un orangiste "tory", prononcé en 1896. M. Fairbairn était député d'Ontario, et tory; et il a été plus généreux pour la race canadienne-française que ne l'a été Sir Wilfrid, l'idole de la province de Québec.

Nous citons ici les paroles de M. Fairbairn:

"Hansard", 31 mars 1896, page 4388.

M. FAIRBAIRN: — Je n'aurais pas pris part au débat n'eussent été les observations que vient de faire l'honorable député d'York-Ouest (M. Wallace), un homme pour qui j'ai eu la plus haute estime toute ma vie. Un homme à qui j'ai rendu service, et à qui j'ai fait avoir plusieurs suffrages, pour le tenir dans la position de grand maître des orangistes qu'il occupe aujourd'hui.

A LA COMMISSION
DU PORT
Une assemblée animée

L'assemblée de la Commission du Port, hier matin, a été très mouvementée.

M. Robert Bickerdike agissait comme président pro-tempore. Comme plusieurs membres étaient absents, la séance a été courte et une foule d'affaires ont été renvoyées à la prochaine assemblée.

Les deux grandes questions, qui ont attiré l'attention des commissaires, ont été d'abord un projet de MM. Peter Lyall & Sons, au sujet des hangars permanents et ensuite l'inspection des matériaux de ces hangars par la Canadian Inspection Company.

M. Lyall avertit la Commission, qu'il ne peut construire les hangars sur les lignes fixées par les plans adoptés, attendu qu'il sera obligé de couper le bois des quais.

Il demanda qu'on lui donne la permission de faire les fondations de façon à ne pas attaquer les quais. Comme M. Kennedy est l'auteur de ces plans, il est sévèrement critiqué. Comme il est actuellement absent de la ville son retour est demandé au plus tôt pour justifier sa conduite et le comité des amputations du Port est chargé de faire rapport sur cette affaire.

La discussion s'est fortement animée à la suite de la lecture de la lettre de M. Préfontaine, ministre de la marine.

Ce dernier écrit à la Commission qu'il ne voyait pas l'utilité de faire l'inspection des matériaux des hangars permanents et que dans tous les cas, si on doit en faire une, que le taux de 62 cents par tonne, chargé par la Canadian Inspection Company est trop élevé et que cette inspection peut être faite pour 25 cents.

La "Canadian Inspection Company", est actuellement à l'œuvre en vertu d'un contrat qu'elle a signé avec la commission, tandis que cette dernière déclare qu'elle n'avait pas signé de contrat, et que la compagnie n'avait pas le droit de se mettre à l'œuvre dans ces conditions.

M. Bickerdike tient à l'inspection et déclara qu'il ne signerait aucun chèque pour le paiement des marchandises, qui n'auraient pas été examinées.

Après cette déclaration la discussion fut close et cette question laissée sur le bureau jusqu'à ce que tous les commissaires fussent présents.

Les commissaires ont passé une résolution demandant au gouvernement d'avancer la somme de \$300,000 en acompte sur les \$3,000,000 empruntés. Ce montant servira à payer les dépenses occasionnées par la reconstruction des quais à la Pointe du Moulin à Vent.

Les quais ont coûté \$308,000, les voies sur les quais, \$110,000, le pavage \$44,000, formant un total de \$362,000.

Après l'argumentation faite par l'honorable secrétaire d'Etat, lors de la deuxième lecture du bill, il me semble que le gouvernement du Manitoba aurait dû régler cette difficulté. L'argumentation de l'honorable secrétaire d'Etat n'a pas encore été, à mon avis, ni contrainte, ni réfutée. Si j'étais juré assemblé devant un tribunal, je ne pourrais pas donner d'autre verdict que celui que j'ai rendu, d'après la preuve présentée à la Chambre. Tout homme juste aurait agi de la même manière.

Maintenant, je dirai à l'honorable chef de l'opposition, que je regrette excessivement d'être obligé de le lever moi-même qui suis orangiste depuis 1885, pour revendiquer dans cette Chambre les droits de la minorité catholique du Manitoba, quand lui, chef de l'opposition, ne veut pas défendre les droits de ses propres coreligionnaires, et que dans un but politique, comme honnête homme ayant le courage de défendre mes convictions, je dis qu'il est regrettable de voir un homme sacrifier les droits de son église et de ses coreligionnaires, pour faire un peu de capital politique. Je plains l'honorable monsieur. Deux ou trois jours après l'ouverture du présent débat, j'étais à prendre la part de l'honorable monsieur, disant que j'étais heureux de le voir en bon état, plein de vigueur, qu'il avait bien lutté dans une aussi mauvaise cause, ayant toujours de la sympathie pour le faible, lorsque j'entendis un jeune canadien-français faire l'observation: "M. Laurier parle bien, il parle longtemps, mais il ne dit rien." Je dis avec ce jeune Canadien que M. Laurier a bien parlé, qu'il a parlé longtemps, mais qu'il n'a rien dit, et n'a pas répondu à l'argumentation du leader de la Chambre. Je dis que c'est un attentat à la stabilité du pays, que d'empêcher ces citoyens du Manitoba de jouir des mêmes privilèges que ceux qui sont accordés à la minorité protestante de Québec au sujet de l'éducation. Je suis très fier de l'honorable monsieur, pour ses principes, pour sa franchise, pour sa loyauté, et, le moins que nous puissions, c'est de leur permettre de payer pour faire instruire leurs enfants. L'instruction religieuse de nos enfants est un droit sacré dont tous les Canadiens doivent jouir.

L'honorable chef de l'opposition dans son premier discours a fait une observation très déplacée. Il a critiqué ses supérieurs ecclésiastiques. Si mon ministre intervenait dans des affaires qui regardent ma ferme, je discuterais avec lui, mais je crois que tout membre du clergé a le droit de s'occuper des intérêts religieux de ses ouailles. Je n'aurais pas la lettre avant d'entendre les observations de l'honorable monsieur, et il aurait dû être fier de s'y conformer. Je ne veux pas prolonger le débat. Je n'aurais pas l'intention de parler avant d'entendre les observations de l'honorable monsieur. Je plains le chef de l'opposition d'avoir sacrifié ses principes religieux pour un peu de capital politique, rien de plus, rien de moins.

ASSOCIATION DE LA JEUNESSE

On annonce pour bientôt l'apparition d'une nouvelle publication, le Bulletin de l'Association de la jeunesse canadienne-française. La première livraison aura un format original et couvrira 40 pages bien remplies, où on pourra relire les travaux que nos jeunes ont fournis à l'occasion du congrès de notre vaillante jeunesse.

Le tirage de ce premier numéro est limité. L'abonnement coûte 50c. Il suffit de s'adresser au No 449 rue St-Hubert.

UN REMÈDE CONTRE LES HÉMORRHOÏDES causées, intérieures, externes ou par la suite d'un phlébotomie vous renverra l'argent si l'opération vous guérit dans 6 à 14 jours. Doc. 168-m-j-ao

LA CONTREBANDE DE GUERRE

Les communications de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis à ce sujet ont été présentées au gouvernement russe

Les questions que soulèvent les notes anglaise et américaine

Saint-Petersbourg, 17 août.—2 heures du soir.—Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont formellement soulevé la question des produits alimentaires comme contrebande de guerre, excepté quand ils sont destinés directement aux armées ou aux marines des belligérants.

Bien qu'ils marchent parallèlement les Etats-Unis et la Grande-Bretagne agissent indépendamment.

La note des Etats-Unis a été présentée par l'ambassadeur McCormick et suit les mêmes lignes que la déclaration américaine au temps de la guerre avec l'Espagne. Elle est en la forme d'une protestation contre la confiscation de la farine à bord du steamer "Arabia".

L'ambassadeur américain a aussi émis au gouvernement russe la prétention des Etats-Unis concernant la houille, le naphte, etc., telle que réécrite dans la note du secrétaire Hay du 10 juin.

La Grande-Bretagne ne soulevait pas seulement la question des produits alimentaires comme contrebande, mais aussi la question de la légalité de couler les navires neutres. La note anglaise a été présentée par l'ambassadeur Hardinge. Les vues qu'elle expose sont évidemment les mêmes que celles exprimées dans le discours du Roi à la prorogation du parlement.

La note fait objection à la doctrine russe que les produits alimentaires sont contrebande et au droit de la Russie de couler les navires marchands neutres et demande une indemnité dans le cas du "Knight-Commander".

Quant aux produits alimentaires consignés à des ports de l'ennemi, la communication soutient que preuve doit être faite qu'ils étaient destinés aux forces navales ou militaires d'un belligérant, pour qu'ils puissent être considérés comme contrebande. Elle donne comme exemple de cette prétention, la confiscation de la farine à bord de l'"Arabia", farine qui était consignée à une maison anglaise de Yokohama et qui a été déclarée contrebande par la cour de prise de Vladivostok.

La Grande-Bretagne soutient que la doctrine russe équivaut à une déclaration que tous les produits alimentaires, consignés à un port de l'ennemi, sont par le fait même contrebande de guerre.

La note discute au long la question d'un droit de couler les navires neutres et soutient que la destruction de ce navire est contraire au droit international et à la coutume.

Les communications des deux gouvernements sont rédigées en termes amicaux et elles exposent clairement les principes d'une manière emphatique l'attitude de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis pour que son adoption au Canada soit désirable.

Toronto, 17 août.—Après une longue agitation et une enquête minutieuse, l'Association des manufacturiers canadiens va probablement abandonner le projet de l'adoption du système métrique de poids et mesures au Canada.

A une réunion du comité des renseignements commerciaux de l'Association des manufacturiers canadiens, hier, on a fait rapport que l'usage du système métrique n'était pas suffisamment répandu en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis pour que son adoption au Canada soit désirable.

PRETS POUR LES AFFAIRES A 8 A.M. PRECISES
W.H. Scroggie
RUES STE-CATHERINE ET UNIVERSITE.

Durant Aout le Magasin fermera à 1 heure le Samedi!

CORSETS
Moins que Moitié Prix

Profitez du succès que nous avons obtenu dans l'achat spécial de cette belle ligne de corsets. Notre succès vous met en mesure d'acheter des corsets de 75 cents, pour seulement. 35c

Corsets bien faits et d'ajustement parfait — modèle de cette saison. Confectionnés avec les meilleurs tissus, de couleur blanche seulement; points, 18 à 26. Corsets du prix régulier de 75c. En vente, ce matin. 35c

Nous vendons quelques Blouses en Cachemire
Valant bien \$3.75 pour \$2.50

Blouses en cachemire et doublées, confectionnées dans un chic et effet d'empilement, avec bandelettes de même étoffe, larges plus dans le dos en avant, grandes manches d'étoffe, finies avec poignets étroits et jolies collets avec boutons. Dans les couleurs de bleu marine, noir et bleu pâle et dans les grandeurs de 32 à 42 pour dames. Prix de vente d'aujourd'hui. \$2.50

JUPES DE RUE
COMMENT A AUGMENTE LA VOGUE POUR CE STYLE

Ces jupes furent d'abord reconnues comme appropriées pour jours de pluie; les femmes adonnées à l'athlétisme reconnaissant alors leur mérite; puis elles furent portées par l'aristocratie et la bourgeoisie, quelle que fut la température. Aujourd'hui c'est le style accepté comme étant d'utilité générale. Nous avons l'intention de répéter aujourd'hui l'offre faite aux acheteuses de mardi.

Nous vendons des Jupes de \$4 et \$5 pour \$3

Jupes de rue confectionnées en tweed noir et blanc, effet évasé. A sept les et très élégantes, finies avec rangs de boutons recouverts, boutons Dames.

Belles jupes en cheviote noire, d'un modèle élégant à sept les, joliment garnies de plus de soixante tablettes, plusieurs rangs de boutons autour du bas, bien faites et ajustant bien.

LES INSPECTEURS D'ECOLLES

Québec, 17 août. (spéciale).—L'Association des Inspecteurs d'écoles vient de faire comme suit l'élection de ses officiers: M. E. J. Ruel, président, M. Bernard Lippens, vice-président; M. J. Côté, secrétaire-trésorier; MM. C. S. Viens et A. Bergeron, directeurs.

CHUTE GRAVE

Québec, 17 août (spéciale).—Madame A. Morin, femme d'un cultivateur de St-Henri, est aujourd'hui dans un état grave à la suite d'une chute qu'elle a faite récemment. Elle était sur un voyage de foire lorsqu'elle est tombée lourdement sur le sol où elle a été relevée sans connaissance.

ON LUI NOTIFIE SA NOMINATION

White Sulphur Springs, Virginie-Ouest, 17 août.—M. H. J. Davis a été formellement notifié aujourd'hui, de sa nomination comme candidat démocrate à la vice-présidence des Etats-Unis.

Des centaines de citoyens étaient présents. M. John Sharp Williams, du Mississippi, s'est fait le porte-parole de la convention.

COLLEGE ST-LOUIS DE TERREBONNE

Sous la direction des Clercs St-Viateur. COURS COMMERCIAL COMPLET. La rentrée des élèves est fixée à vendredi 12 septembre. L. H. LAFERRIERE, C.S.V.

Séminaire de Sainte-Thérèse

Cours classique et cours commercial. La rentrée des élèves aura lieu le 6 Septembre. 189-1m

Mont St-Bernard, Sorel, P.Q.

Cours Commercial complet Français et Anglais. Situation hygiénique et pittoresque. Communications faciles par eau et par chemin de fer. Attention spéciale à la santé et à la formation morale et intellectuelle des élèves. Discipline douce et ferme. Préparation à la Première Communion. Classe d'Affaires, de Clavographie et de Mathématiques.

Rentrée: MARDI, 6 SEPTEMBRE

Demandez prospectus ou renseignements à 200-1m F. LANDRY, Directeur.

Collège de l'Assomption

La rentrée des élèves aura lieu, JEUDI, le 1er SEPTEMBRE prochain. 201-16

Séminaire de Saint-Hyacinthe

La rentrée des élèves se fera JEUDI, le 1er SEPTEMBRE. J. B. OUELLETTE, Prieur, Supérieur. 202-17

Collège St-François-Xavier

ST-DENIS, RIV. RICHELIEU. La rentrée des élèves est fixée au 6 Septembre. PERE C. C. FOREST, C.S.V., Dir. 203-15

Université Laval, à Montréal,

FACULTÉ DE DROIT. Réouverture des cours le JEUDI, 1er SEPTEMBRE, à 9 heures du matin. EUG. LAFONTAINE, Secrétaire. 17-20-22-24-21-31

Collège Notre-Dame

COTE-DES-NEIGES. Pour enfants de 6 à 12 ans. La ré-ouverture des classes aura lieu le 7 SEPTEMBRE. B. LECAVALIER, C.S.C., Supérieur. 204-13

COLLEGE DE VALLEYFIELD

VALLEYFIELD, P.Q. Cours classique. Cours commercial complet, français et anglais. La rentrée des élèves aura lieu le 6 SEPTEMBRE. REV. P. A. SABOURIN, Directeur. 200-1m

THE MCGILL UNIVERSITY

Conservatorium de Music. Directeur: CHAS. A. E. HARRIS. OUVERTURE LE 21 SEPTEMBRE. Enseignement de la musique dans toutes ses branches. Quatre bourses d'entrée, de cinquante dollars chacune, offertes aux candidats en concours ouvert en septembre. Six bourses de cent dollars chacune seront décernées, à la fin de la première année, aux élèves du conservatoire de l'Université McGill. Pour sommaire et renseignements concernant l'entrée, bourses, prix des cours, etc., s'adresser à: MISS LICHTENSTEIN, Royal Victoria College, Montréal. 18-20-41-27-31-5-8-10-12-15-17-20

Atelier de MARETTE et GRANIT

J. BRUNET

Manufacturiers et importateurs de machines à vapeur, machines à vapeur et de machines à vapeur, de toutes descriptions EN GROS ET EN DETAIL. Réparations, domes, sur demande. Propriétaires de carrières, de granit rouge, concernant l'entrée, bourses, prix des cours, etc., s'adresser à: BUREAU ET ATELIER

Cote des Neiges, Montréal.

Sélections Bell, 1450. Confection gratuite pour Montréal.

Cartes d'affaires

AVOCATS

F. J. BISSAILLON, C. H. ARTHUR BISSAILLON, L. L. B. HECTOR ROANNE BISSAILLON, L. L. B.

Bissailon & Brossard

— AVOCATS —
11 ET 13 COTE DE LA PLACE D'ARMES
MONTREAL

McGIBBON, CASORAIN, MITCHELL & SURVEYER

AVOCATS
Bâtisse Canada Life, rue St-Jacques, Montréal.
B. J. McEwen, C. R. J. T. Cardina, L. L. B., L. J. Lorange, L. L. D., P. St-Germain, L. L. B., L. J. H. Lorange, L. L. B.

Beaudin, Cardinal, LORANGER & ST-GERMAIN

AVOCATS
1608 RUE D'UNION-DAME
F. Beaudin, C. R. J. T. Cardina, L. L. B., L. J. Lorange, L. L. D., P. St-Germain, L. L. B., L. J. H. Lorange, L. L. B.

LeBlanc & Brossard

— AVOCATS —
66 RUE ST-JACQUES, 66
Tél. Bell Main 315
F. E. LeBlanc, C. R. M. P. A. | MONTREAL
EDMOND BROSSARD, L. L. M.

CAMPBELL, MEREDITH, MACPHERSON & HAGUE

AVOCATS
C. S. CAMPBELL, C. R. F. E. MEREDITH, C. R. K. R. MACPHERSON, J. J. HAGUE.
Bureau: 1-Rue Saint-Jacques-Bâtisse de la Banque des Marchands, 201-16

Arthur Beauchesne

AVOCAT
1598 RUE NOTRE-DAME
41-6m MONTREAL

J. H. MIGNERON

AVOCAT
1613 Rue Notre - Dame
MONTREAL
Bureau du Soir, 260 rue Amherst 192-1m

NOTAIRES

Tél. des Marchands 415. Tél. Bell Main 1899

Leandre Bélanger

Notaire, Comptable et Commissaire
118 RUE ST-JACQUES, MONTREAL
116 RUE VITATION, 50-1m

ARCHITECTES

Tél. Bell Main 2287

L. Z. GAUTHIER

ARCHITECTE ET EVALUATEUR
Bâtisse Banque d'Epargne, Chambres Not 180, Rue Saint-Jacques
MONTREAL 203-16

ELECTRICIENS

E. L. LEBLANC

Electric Eng. & Supply Co.

21, RUE BLEURY

Manufacturiers d'Appareils Electriques, Dynamos, Moteurs, Appareils Spéciaux dessinés et Construits. 18-16

MARCHANDS DE BOIS

O. Dufresne, Jr. & Frère

BOIS DE SCAIAGE EN GROS.
2388, rue Notre-Dame, MONTREAL

HOTELS

Hotel St. James et Annexe

En face de la gare du G.T.R. et tout près de celle du C.P.R. Muni de toutes les améliorations modernes. Service prompt et bien fait. Plan européen et américain. L'ange de ce magnifique hôtel, colon St-Jacques et Cathédrale, est particulièrement remarquable par son GRILL ROOM où l'on servira tous les jours, de midi à 2 30 heures et de 6 à 8 heures p.m. d'excellents diners à table d'hôte. Aussi service à la carte et repas à toute heure.

FRED. BOULLON, Prop.

HOTEL RIENDEAU

ARTHUR TANGUY, Prop.
(Près le Palais de Justice et l'Hôtel de Ville)
58 60 Place Jacques-Cartier
MONTREAL

La Compagnie du Musée Eden

Loue et vend les fameux appareils Edison, à vues animées et fondantes, "Kinétoscope" pour soirées et assemblées de toutes sortes. S'adresser à 206 rue St-Laurent, Montréal

Atelier de MARETTE et GRANIT

J. BRUNET

Manufacturiers et importateurs de machines à vapeur, machines à vapeur et de machines à vapeur, de toutes descriptions EN GROS ET EN DETAIL. Réparations, domes, sur demande. Propriétaires de carrières, de granit rouge, concernant l'entrée, bourses, prix des cours, etc., s'adresser à: BUREAU ET ATELIER

Cote des Neiges, Montréal.

Sélections Bell, 1450. Confection gratuite pour Montréal.

Nos magasins sont fermés tous les soirs à six heures excepté le samedi.

DUPUIS FRERES

Les commandes par la maille sont exécutées avec soin.

REOUVERTURE DES ECOLES, COLLEGES ET PENSIONNATS

Les parents qui ont à préparer leurs enfants pour la rentrée des classes trouveront à nos comptoirs aux plus bas prix, l'assortiment le plus complet dans les fournitures pour écoliers.

Vous épargnez votre temps et votre argent en vous rendant directement à nos magasins.

Papier à lettre, 10c pour 100 feuilles. Papier à lettre, parchemin ou sur toile, boîte contenant 24 feuilles et 24 enveloppes.	15c
Cahiers de griffonnage 152 pages, papier rayé avec couvert, prix.	2c
Plumes, porte-plumes, crayons à 1c et 2c ou à la doz. 10c et.	20c
Crayons de fantaisie.	5c
Sacs en cuir pour écoliers à 15s, 25c, 35c, 45c et.	50c
Courroies en cuir, Boîtes de fantaisie pour plumes et crayons.	
Brosses pour habillements. Brosses pour souliers.	
Brosses pour les cheveux à partir de.	15c
Brosses à dents à partir de.	5c
Boîtes de toilette, Savon, Peignes, Anneaux pour serviettes.	
Sets de table, Couteaux, Cuillères et Fourchettes le set, à partir de.	15c
Serviettes de table à partir de 75c la doz., essuie-mains à partir de.	5c
Pots et Bols pour lavemains le set, à partir de.	65c
Couchettes, Matelas, Sommier, Couvertures de lit.	
Draps de lit, en coton blanc, croisé ou uni 7-4 50c, 8-4 60c, 9-4 65, 10-4.	75c
Taies d'oreillers à partir de 15c, 20 et.	25c
Couvertures en laine blanche, la paire, à partir de.	\$2.50
Couvertures en flanelle blanche ou grise, la paire 10-4 90c, 11-4 \$1.15.	
12-4.	\$1.40
Douillettes, à partir de.	90c
Couvre-pieds blancs, à partir de.	75c
Couvre-pieds de couleurs, à partir de.	85c

Costumes faits sur commande pour les élèves du Collège Sainte-Marie, rue Bleury, et ceux du Collège de la Côte-des-Neiges.

Les nouveaux élèves ou ceux dont le costume doit être renouvelé feraient bien de donner leur mesure aussi tôt que possible afin d'éviter tout retard et nous permettre de donner toute l'attention que demande la confection de ces élégants costumes.

DUPUIS FRERES

1571 à 1589 RUE SAINTE-CATHERINE—CITE

Le Grand Magasin Départemental de l'Est

COURRIER DE GASPE

La pêche de la morue.—La récolte du foin.—La température

14 août, 1904.

— Depuis quinze jours le Dr Desjardins, oculiste, et le Dr Leprohon, spécialiste pour les maladies de la gorge et des oreilles, sont ici, et ont reçu un grand nombre de patients. Ils quittent Percé demain matin, pour St-Basile de Madawaska.

— La récolte de foin est au-dessous de la moyenne.—Celles des grains et des patates promettent mieux.

— Le mois d'août a été d'une très belle température.— Aujourd'hui, nous avons une pluie qui n'est pas inopportune, après un mois de grande chaleur.

— M. Rodolphe Lemieux se vante, dans le "soleil", du bien qu'il a fait dans le comté.—M. le député a fait ici plus de blague et de promesses que de bien.—Il est à désirer qu'il soit battu à la prochaine élection.

COURRIER DE HULL

A la prison du comté.— On en prépare les plans.— Le tir.

17 août 1904.

Henri Auger, accusé de la mort de Primeau, est depuis lundi après-midi incarcéré dans la prison du comté, où il devra rester jusqu'à ce que ses juges aient décidé de son sort. Des son arrivée, il a été placé dans la section de la prison réservée aux meurtriers. Il occupe la même cellule qu'occupait Lacroix qui a été exécuté il y a trois ans, pour le meurtre de sa femme et du vieillard Tranchemontagne. Auger reconnaît parfaitement la position dans laquelle l'a placé son prétendu crime. Sa consternation est très grande, à plusieurs reprises depuis lundi son gardien l'a vu essuyer ses larmes. Il mange très peu. Auger est taillé en hercule. Il mesure près de six pieds, n'est âgé que de 23 ans et pèse 225 livres. Il appartient à une bonne famille. Son avocat, M. C. B. Major, député à la législature, l'a visité, lundi dans sa cellule. Le condamné et son défenseur ont eu ensemble un long entretien. A sa sortie, M. Major a déclaré qu'il essaierait de faire mettre Auger en liberté sous caution. Il s'adressera immédiatement à cet effet à un juge de la Cour Supérieure.

— M. le chanoine Bouillon, de l'archevêché, est à préparer les plans de l'église d'Aylmer.

— Les clubs de tir Maple Leaf, d'Otawawa, et celui de Hull se rencontreront dimanche prochain sur le terrain de Hull, pour décider du champion des deux villes et de la coupe Robin Hood.

— Le maire Falardeau et plusieurs échevins ont visité, sur invitation spéciale, les chantiers de la International Cement Co., hier après-midi.

A SAINTE-HELENE DE BAGOT

Une nouvelle fabrique.—Mariage à l'horizon.—Fen Mme N. Loiseau.— Ils subissent de brillants examens. De passage.— En promenade.

17 août 1904.

C'est avec plaisir que nous lisons dernièrement, dans les grands quotidiens, que Drummondville serait bientôt dotée d'une puissante manufacture de coton. Ce nouveau centre de production, avec le marché de St-Hyacinthe, favorisera davantage l'écoulement de nos produits agricoles et nos cultivateurs en bénéficieront d'autant. Que l'industrie des cotonnades s'implante sérieusement dans notre cher Canada et nous aurons la joie d'y voir revenir des milliers de nos compatriotes des Etats-Unis qui commencent les rendements de nos fermes. Quand les récoltes, comme celles de cette année, seront exceptionnellement bonnes ce sera l'âge d'or pour nos cultivateurs.

— Au sujet de Drummondville, disons qu'un de nos entrepreneurs jeunes gens, M. D.-F. Sawyer ira lui enlever une de ses plus aimables jeunes filles dans la personne de Mlle E. Gauthier. Le mariage aura lieu en septembre et l'heureux couple fera le traditionnel voyage vers les Mille-Isles.

— Un autre de nos coparisiens convoie en seconde nocce cette semaine. C'est M. C. Brodeur qui unit sa destinée à celle de Mme V. Chaput, de La Présentation.

— Mme Jos. Forest a donné le jour à un enfant. Parrain et marraine, M. Louis Lessard, hôtelier de Saint-Eugène de Grantham, et Mme Lessard.

— Nous avons le regret d'annoncer le décès de Mme N. Loiseau, née Marie-Louise Joubert. Croyant que l'air du pays lui rendrait la santé, son mari l'avait emmenée de Woonsocket à St-Hyacinthe. Rien ne put la guérir. Malade depuis 20 mois, Mme Loiseau a enduré avec une résignation chrétienne les maux qui l'affligeaient. On comprend la douleur de cette femme qui laisse une nombreuse famille, dont plusieurs enfants en bas âge.

— Ses funérailles furent très imposantes. Les porteurs étaient MM. P. Belval, J. Savoie, L. Messier et A. Loiseau.

— Son époux et son vieux père, vénérable vieillard de 85 ans, conduisaient le deuil.

— Quatre serre-freins de l'Intercolonial ont réussi à passer de brillants examens pour le poste important de chefs de trains. Ce sont MM. Pelletier, Jarrett, Jos. W. Pilon, fils de M. le régisseur Pilon, de St-Liboire, et R. Paradis, dont le père est chef de gare sur le C. P. R. Ces positions sont lucratives et, partant, difficiles à atteindre; les nouveaux titulaires méritent de sincères félicitations. Nous nous réjouissons de ces succès marquant des nôtres qui font ainsi bénéficier et leurs familles et la nation de leur avancement.

— Sont de passage chez leurs parents et amis d'ici: MM. Sauthier, de Woonsocket; Melles Masson et Maynard, de Fall-River; M. et Mme Ledue, de Napierville; M. Chs. Beaulieu, de Gillingham; Mlle B. Beaulieu, de Tauxim; M. et Mme Laporte, de M. et Mme Forest, de Nashua; Mlle Lessard, de Fitchburg.

— Les nôtres, qui sont en promenade sont Mme E. Dionne, à Boucherville; M. D. Oumet, à St-Césaire; M. Paul et Mme E. Dufail, à Ste-Agathe des Monts.

— Souhaitons à tous ces voyageurs, repos, santé et bonheur.

SERIEUX INCENDIE ON A FAIT ERREUR

55 chevaux brûlés vifs

Chelsea, Mass., 17 août.— Hier matin vers 10 heures, le feu a eu lieu à l'écurie d'Eugène H. Roche, située au No. 97, rue Second.

Les 55 chevaux qu'elle renfermait, ont été brûlés vifs.

Les pertes sont estimées à \$25,000.

GRAVE ACCIDENT

Ste. Rose, 17 août.—M. Wilfrid Oumet, cultivateur de notre paroisse, voulant sortir un bœuf de son étable, se fit encocher par l'animal furieux. Il souffrit de contusions aux bras, aux jambes et aux côtés. On redouta des complications internes.

Le patient est sous les soins du Dr J.-N. Plouffe.

La nouvelle de cette accident a causé un émoi à Ste-Rose où M. Oumet est universellement estimé.

LES VOLEURS AUX CEDRES

Les Cedres, 17 août.—Lundi soir les voleurs pénétraient avec effraction dans le magasin de M. A. M. Bissonnette, M. P. P., marchand, aux Cedres. Heureusement, ils ne purent trouver de quoi se satisfaire. M. Bissonnette possède un très bon coffre-fort, dans lequel il enferme, chaque soir, ses valeurs.

Le vol se réduit à quelques piastres.

LA CIE S. CARSLY, Limitée

Une Vente d'Écoulement Complet

135 COSTUMES-TAILLEUR DE DAMES A ENVIRON MOITIE PRIX

Cette vente de costumes de dames sera l'événement le plus important du programme de la nouvelle administration, au chapitre des occasions spéciales. S'il était possible de vous montrer, sur le journal, ces magnifiques costumes, aujourd'hui, à midi, il n'en resterait plus un seul en stock, tant la demande en serait grande.

Les styles sont les plus élégants qui aient été montrés et ils conviennent parfaitement pour porter durant les journées fraîches de l'été et on les portera durant tout l'automne qui approche. De plus, ils constituent une toilette acceptable et réservée pour les occasions spéciales.

Les garnitures sont remarquables par leur élégance et leur beauté. Ils sont bien faits et fins.

Nous nous attendons à une demande active de la part de celles qui veulent faire un premier choix de costumes et nous engageons les intéressées à venir de bonne heure, aujourd'hui.

Costumes de Dames de \$17.75 pour \$9.65

Un chic costume élégant et à la mode, en tweed de fantaisie, garni de galon de soie à deux tons, la façon la plus récente, doublé en mérinos. Un beau costume à notre prix établi de \$17.75. Le prix de vente de la nouvelle administration. \$9.65

Un joli costume en étamine noire ou bleu marine, corsage boléro, avec ceinture à part, garnitures d'étoffe box à couleurs brillantes et galon de fantaisie, valeur spéciale à notre prix régulier de \$18.00. Le prix de \$10.25

Un costume modeste en étoffe grise ou bleu marine, avec manteau "box" plissé, petite colerette d'épaule, garnitures exquises en drap "box" et galon doré, notre prix régulier était \$23.75. Le prix de vente de la nouvelle administration. \$11.85

La plus Grande Vente de Corsages-Blouses

Qu'il n'y ait jamais connue ce continent. C'est vraiment presque une honte de vendre de si beaux corsages-blouses aux prix ridiculement bas, auxquels la nouvelle administration les a marqués. Mais, aussi, la politique de Carlsley est là et elle nous force, d'après ses lois inaltérables, de vendre comme nous achetons, de la ces prix remarquables.

625 CORSAGES-BLOUSES A 12c CHACUN

Ces corsages-blouses se sont vendus de bonne heure dans la saison à 35c, 45c et 50c chacun. Prix de vente. 12c

520 CORSAGES-BLOUSES A 16c CHACUN

Les prix fixés de ces corsages-blouses, de bonne heure dans la saison étaient 30c, 40c et 50c chacun. Prix de vente. 16c

325 CORSAGES-BLOUSES A 29c CHACUN

Ces élégants corsages-blouses se sont vendus de bonne heure dans la saison à 75c, 85c et 95c chacun. Prix de vente. 29c

IMMENSES AFFAIRES DANS LES Etoffes d'Été Lavables

La vente de milliers de verges de belles étoffes lavables à des prix si remarquablement bas a causé une telle foule de visiteurs, que les étiquettes immenses qu'elles ont en achetant leurs étoffes lavables chez Carlsley. Les attractions n'ont jamais été si grandes sous le rapport des prix:

Mousseline Organdi de 35 cts à 19 cents	61c	Mousseline noire de goût de 19 cents	9c
Guigan écossais de 18c	61c	Linen de couleur de 25c	9c
Mousseline voile de 30 cts	9c	Canova, flacon de neige, de 35 cents à	15c
Mousseline de Dresde, de 20 cents à	10c	Tissu mercerisé de 32 cts	15c

OCCASIONS EN ARTICLES POUR HOMMES

Une succession constante de valeurs remarquables indique les grandes affaires qui caractérisent notre magasin de merceries pour hommes — celles-ci pour une illustration:

24 douzaines de mouchoirs pure soie pour hommes — qualité supérieure, centre blanc avec bordure pointillée Polia bleu marine. Valant splendidelement 50 cents chacun. Le prix de vente de la nouvelle administration. 32c

BAS EN DENTELLE POUR HOMMES — Ceci est une vente de débarras de tous nos bas d'été pour hommes. En noir ou tan à broderie de goût. Prix régulier, 20c. Le prix de vente de la nouvelle administration. 20c

SOUS-VÊTEMENTS EN CACHEMIRE POUR HOMMES de \$1.45 pour 95 cents douzaine d'activité à ce rayon — aujourd'hui, de qualité supérieure, garnitures en satin, renforcés, valant \$1.45. Le prix de la nouvelle administration, chacun. 95c

THOMAS LIGGET

Quartiers généraux de Tapis, Linoleums, Tapis en liège, Rugs, Nattes, Rideaux de dentelle, Portières, Draperies et Articles d'ameublement, Lits en cuivre émaillé, Literie, etc. Donnez vos commandes de suite et évitez la foule du mois de Septembre. Prix donnés pour ameublement d'édifices publics, corporations, clubs, etc.

Les Commandes par la poste reçoivent une Attention Prompte et Soignée.

EDIFICE EMPIRE

Thomas Ligget, 2474-2476 rue St-Catherine

MONTREAL

L'ASSOMPTION A WALTHAM

Les Acadiens des Etats-Unis et du Canada tiennent une belle convention

Worcester, Mass., 17 août.— Le petit peuple acadien, notre frère acadien, a trouvé un superbe écho de ses sentiments patriotiques et religieux dans la réunion de la vigoureuse société L'Assomption à Waltham, Mass. Lundi.

On a célébré la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge par une grande messe solennelle, une convention et une grande assemblée populaire, lundi soir, dans la salle Endicott. Les Acadiens se sont fièrement affirmés.

La messe a été célébrée à l'église Saint-Joseph, par M. l'abbé Denis, directeur de la paroisse, assisté de M. l'abbé Arcand, professeur au collège de Trois-Rivières, a exécuté un joli programme musical. Le sermon de circonstance avait été prononcé la veille, dimanche, par M. l'abbé Arcand.

Dans l'après-midi, les différentes réunions dans la salle des Acadiens, rue Noonan. La convention était présidée par M. Rémi Benoit. Voici les succursales qui étaient représentées: Succursale Acadie, No 1, MM. Philippe Landry, Ferdinand Cormier. Succursale Port Royal, No 2, David C. Gagnon. Succursale Beauséjour, No 3, D. D. Leger, Pierre G. Leblanc, Clovis Girouard. Succursale L.-F. Richard No. 4, Nazaire Goguen et Hoarier Cormier. Succursale D'Autremont, No 5, Philias Richard, Charles R. Poirier. Succursale Louisbourg, No 6, Alphonse Poirier. Succursale Grandpré, No 7, L.-P. St-Cœur. Succursale St-Joseph, No 8, Elzéar Léger. Succursale Bouctouche, Dr David X. Landry.

Les délégués ont discuté et révisé les règlements de la société L'Assomption qui ne compte pas encore un nouveau bureau général.

Le nouveau bureau se compose des officiers suivants: Président général, Elphège Léger, de Fitchburg; 1er vice-président, Urban Arsenault, New-Bedford, Mass.; 2ème vice-président, Dr David V. Landry, Bouctouche, Nouveau-Brunswick; secrétaire général, Jean H. Leblanc, Waltham; trésorier général, Hilaire Hébert Fitchburg; secrétaire-archiviste, garant.

A SAINTE-THERESE DE BLAINVILLE

17 août, 1904.

Sont en visite chez M. P. Piché, manufacturier de pianos, Mlle Dorci-na et Eva Héty, de Montréal.

Les Boiteux et estropiés par les Cors

Principalement parce que vous ne vous êtes pas servi du Putnam's Corn Extractor. Il guérit en un jour. Sans douleur, sans délai. Putnam's est la perfection. Cessez de souffrir, ayez le Putnam's Corn Extractor aujourd'hui. Chaque bouteille garantie.

NOUVELLES DE SOREL

Le marché de samedi.— Les étrangers en visite.— La confirmation.— Pour recel.— Il se fait religieux.— Au collège du Sacré-Cœur.

17 août, 1904.

Malgré le mauvais temps, samedi, le marché a été assez bon. Les prix ont été ceux du samedi précédent.

— Un grand nombre d'étrangers sont à Sorel depuis quelques semaines. Il n'y a guère de familles où l'on ne compte un ou plusieurs visiteurs.

— Dimanche, l'office du jour, à la grand'messe, a été très solennel. M. l'abbé A. Bernard, S.S., de Baltimore, a officié. M. le chanoine J.-C. Bernard agissait comme diacre, et M. Alb. Cartier, du grand séminaire de Montréal, agissait comme sous-diacre. Le chœur était dirigé par M. J.-J. O. Fortier, et l'orgue était tenu par M. A.-P. Vanasse, avocat, en l'absence de l'organiste, M. Richard Bernard, qui prend ses vacances à Bécot, St-Hilaire et St-Basile, avec Mlle Bernard, ses filles.

— M. Alcide Brouillard et M. Zoti-gue Brouillard, de Saint-Aimé, de Sorel, en visite chez M. Lévi Brouillard du Balmaral.

— M. le chanoine J.-C. Bernard sera absent, depuis jeudi jusqu'à jeudi de la semaine prochaine, pour suivre la retraite des curés du diocèse, à St-Hyacinthe.

— C'est le 7 septembre que Sa Grandeur Mgr Bruneau, de Nicolet, remplacant Sa Grandeur Mgr DeCelles, viendra à Sorel conférer le sacrement de confirmation.

— MM. Henri De Grandpré, J.-P.-A. Cardin, M. C. Blais et Jos. Gagnon, sont revenus de l'île aux Ours, où ils ont été camper, la semaine dernière.

— M. John D. McMahon, ancien gérant de la Banque Molson, à Sorel, était ici à la fin de la semaine dernière. Ses nombreux amis ont été heureux de le revoir, et de le savoir bien portant comme jamais.

— William Paton, arrêté par le grand connétable, Chs. Wellbrenner, pour recel, a été traduit devant M. le magistrat de district, T. Lacroix, lundi matin. Le savant magistrat, après l'examen préliminaire, a trouvé matière à procès, et Paton a été condamné à subir son procès aux prochaines assises de la Cour du Banc du Roi, en janvier.

— Il a opté pour subir son procès devant M. le magistrat T. Lacroix, vendredi de cette semaine.

— Paton est défendu par Mre A.-P. Vanasse.

— Notre jeune concitoyen, M. Athanase de Charrette Francœur, fils de M. Alfred Francœur, marchand, et ancien zonave pontifical, qui a terminé ses études classiques au séminaire de St-Hyacinthe, en juin dernier, vient de quitter Sorel pour entrer chez les RR. PP. Oblats de Marie Immaculée, à Lechêne. A l'occasion de son départ, ses nombreux amis se sont réunis en foule chez lui, et lui ont, dans une jolie adresse, adressé de touchants adieux. Un superbe cadeau-souvenir

FEU M. SIFROI GAGNON

St-Elphège, 17 août.— Jeudi, le 11 du courant, avait lieu dans l'église paroissiale, les funérailles importantes de M. Sifroi Gagnon. Le service fut chanté par son fils, M. l'abbé Ludger Gagnon, desservant la paroisse de St-Joachim de Courval. Servaient comme diacre, M. l'abbé A. P. De Courval, curé de St-Fulgence de Durham, et comme sous-diacre, M. l'abbé A. Deslèves, curé de St-Elphège.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé E. Tessier, curé de St-Perpétue. Au chœur, on remarquait MM. les abbés L. Béland, curé de St-Pie de Guire, S. Edge, curé de Notre-Dame de Pierreville, Degonzague, missionnaire des Abénakis, Brûlé, professeur au séminaire de Nicolet, De-noucourt, vicaire à St-Thomas de Pierreville, et plusieurs autres. Le deuil était conduit par les fils du défunt: MM. Francis, de St-Elphège; Ellis, de Arcie Centre; R. T. M. Hylas, de Quindick, C.R.I., tous des Etats-Unis, et son gendre, M. Daniel Allie, de St-Thomas de Pierreville, et des Révérends Sœurs Sainte-Emilie et Marie de la Nativité, enfant et niece de M. Gagnon, les petits-enfants et arrière-petits-enfants du défunt.

Parmi les amis, nous avons remarqué: M. et Mme J. Carrière, rentier de St-Thomas de Pierreville; M. Didier Trudel, et Alphonse Trudel, de St-Thomas de Pierreville; M. J. Janelle, frère de M. le curé Janelle, de St-Joachim; M. Alfred Goudreau, aussi de St-Joachim.

DETUITES PAR LA Foudre

St-Isidore de Laprairie, 17 août.— L'orage de la nuit dernière a fait des ravages dans notre paroisse. La grange et les étables de M. Arthur Dubuc, cultivateur, ont été détruites par la foudre, vers 2 heures du matin.

Quarante tonnes de foin, des charrettes, une tasserie d'avoine et d'orge, 25 dinde ont été réduits en cendres.

Les dommages sont évalués à \$1,200. M. Dubuc aura environ \$300 de notre assurance de paroisse.

Toute la paroisse sympathise avec M. Dubuc, un brave cultivateur.

Un remède satisfaisant contre les hémorroïdes

Il guérit les causes des hémorroïdes, des Essais, les pilules de Mandragore et de Noix Longues du Dr Hamilton. Leur usage fréquent prévient dra les hémorroïdes. On ne connaît pas de cas où l'usage des pilules du Dr Hamilton ait échoué. Prix, 25c.

103-m-4-jno

LE JOURNAL

IMPRIMERIE ET PUBLICATION
La Cie d'Imprimerie Industrielle
PROPRIETAIRES
J. A. CARUFI, Gérant.

ABONNEMENTS
EDITION QUOTIDIENNE
Montreal (divulgué à domicile) \$100 par an
Montreal (divulgué à domicile) \$200 par an
EDITION HEBDOMADAIRE \$100
TELEPHONE BELLE
Administration, Main 613
Rédaction "3934
Tout doit être adressé.

LE JOURNAL,
71 Rue Saint-Jacques, Montréal

UNE ASSEMBLEE CONSERVATRICE
A LOUISEVILLE

Les conservateurs continuent la campagne active qu'ils ont entreprise. La session du parlement fédéral, si longue et si désastreuse, les a empêchés de donner une suite à la série d'assemblées publiques qu'ils avaient l'intention d'organiser dans notre province, mais les chefs et les organisateurs du parti se rendent compte qu'il y a encore du travail à faire et ils se remettent à l'œuvre résolument. Les luttes que nos amis ont soutenues au parlement ne sont pas inutiles. Elles nous ont mis en mesure d'exposer au public les fautes de l'administration libérale et les avantages que le parti conservateur, grâce à la sagesse et à la pondération de son chef, M. Borden, peut retirer de l'état actuel des affaires.

Dimanche, le 21 du mois courant, une grande assemblée aura lieu à Louiseville, à 2 heures de l'après-midi.

Nous aimerions y rencontrer tous nos amis du district des Trois-Rivières. Ils entendront la parole franche et nette de ceux qui portent encore quelque intérêt aux affaires du pays. Des orateurs distingués et bien connus du public adresseront la parole. Mentionnons entre autres, l'hon. M. L.-O. Taillon, M. J.-G.-H. Bergeron, l'hon. P.-E. LeBlanc, M. G. Lafontaine, député provincial de Maskinongie; M. J. N. Duplessis, maire de Trois-Rivières; M. J.-A. Desj., et autres. Tous les conservateurs influents du comté de Maskinongie seront présents. Nous espérons qu'aucun de nos amis ne manquera à l'appel.

NO. 229

Qui a gagné la montre d'or, au Parc Riverside, hier soir

LE GAGNANT EST PRIE DE SE PRESENTER

Le programme du pique-nique des employés de tramway annonce le tirage d'une montre d'or chaque jour. Le premier tirage a eu lieu hier soir. Le numéro gagnant est le No. 229. Le porteur de ce coupon pourra se présenter en aucun temps à partir de ce matin, à la chambre 28 de l'édifice des tramways, pour retirer son prix.

EN COUR DE POLICE

Le nommé Bastrado, dont on annonçait hier l'arrestation, a été condamné à \$10 d'amende et les frais ou deux mois de prison.

—MM. Symonds, père et fils, ont été condamnés par le juge Desnoyers à 50 centimes d'amende et les frais, pour avoir assailli M. Orsali, maître de poste de la rue Saint-Jacques.

—Un des commis de Troy Laundry, nommé Webb, a été arrêté pour vol d'argent appartenant à ses patrons. Comme le patron avait retiré sa plainte, il n'a été condamné qu'à \$5 d'amende et aux frais.

—Avant hier le magistrat Lafontaine a honorablement acquitté M. Frank X. Langelier, accusé d'avoir obtenu de l'argent sous de fausses prétextes, comme gérant de la "Home Guarantee Administration Company".

—Emile Lefebvre, domicilié No 263, rue Saint-Hubert, a été condamné à l'accusation portée contre lui.

L'enquête aura lieu demain vendredi.

BON VOYAGE

A l'occasion de son départ pour New-York, les femmes journalistes de Montréal ont offert à leur confrère Mlle Moore, du "Star", un dîner intime à l'hôtel de la Place Vierge, hier soir.

—MM. Ham et Usher du Pacifique Canadien étaient de la fête et les souvenirs du récent voyage qu'elles ont fait à St-Louis, sous les auspices de la compagnie du Pacifique, ont donné aux aimables convives l'occasion de remercier ces messieurs de leur délicate attention à leur égard.

Mlle Moore quitte Montréal pour aller se fixer définitivement à New-York et son départ sera vivement regretté de ses nombreux amis et amies.

—L'on a bu à sa santé hier soir et Mlle Moore a assuré qu'elle emportait de Montréal, de ses compagnes en particulier un éternel et doux souvenir.

Bon voyage.

EXPLOSION DE GAZ

Une explosion de gaz a causé un incendie hier après-midi, à une bâtisse située au coin des rues Ontario et St-Germain.

Les pompiers du poste No 19 se sont rendus promptement et ont éteint le feu avant qu'il eût causé des dommages sérieux.

POUR VOL

Le détective Laberge a arrêté hier soir un nommé Jos. Lambert et Marie-Louise Durocher, sous accusation de vol.

Autour de l'Aqueduc

Le Conseil de Ville accorde le contrat d'achat des trois nouvelles bouilloires, pour le bas niveau, à la maison McDougall — Une résolution demandant aux assureurs de réduire leurs taux — Les rapports de MM. Janin, Champagne et Kearney

L'échevin Duquette donne un avis de motion que, dans trente jours, il proposera un règlement pour permettre à la ville de faire un emprunt, aux fins d'acheter la propriété de la Compagnie du Gaz

L'atmosphère municipale était chargée hier après-midi, à l'ouverture de la séance du conseil.

L'ordre du jour ne comportait, cependant qu'un item: la question de l'aqueduc.

Comme il arrive assez souvent durant nos journées chaudes de l'été, nous n'avons pas eu à déplorer la chute du tonnerre dans le palais municipal; il n'y a eu que des éclairs de chaleur.

Durant trois heures nos échevins ont escrimé, à qui mieux mieux, pour démontrer qu'ils avaient à cœur l'intérêt de la ville en général, et de leurs quartiers respectifs en particulier.

Tel que prévu d'avance, le rapport concernant l'achat des bouilloires pour remplacer celles du bas niveau, qui ont été condamnées en 1902, a fait l'objet de la plus sérieuse discussion de la séance.

Quant à ce qui a rapport à l'élévation des taux d'assurance, le conseil a adopté une résolution protestant contre cette élévation. La parole sera maintenant aux assureurs.

L'AFFAIRE MANSEAU

La séance s'est ouverte par la discussion de la vente de la propriété Manseau.

L'échevin Couture a ouvert le feu, en interpellant l'échevin Vallières, président des finances, lui demandant compte de sa conduite dans cette affaire.

M. Vallières répète en substance ce qu'il a déjà déclaré dans les journaux à l'effet qu'il avait agi aussi pour protéger les intérêts de la ville.

M. Couture voudrait savoir en vertu de quelle résolution du conseil, M. Vallières représentait la ville à cette vente, ce dernier avoue qu'il n'en avait aucune.

L'échevin Sadler est d'opinion que le président des finances a bien fait de voir à sauvegarder les intérêts de la ville en pareille occurrence.

L'échevin Couture voudrait savoir pourquoi M. Vallières, après avoir déclaré que ça valait \$100 le pied, s'est porté acquiescer pour 55c le pied.

L'échevin Lapointe (L. A.) a souligné alors un point d'ordre, disant que M. Couture a fait une interpellation à laquelle M. Vallières a répondu et que la discussion doit en rester là.

La question d'ordre est maintenue. Les échevins Clearhuc et Duquette déclarent qu'ils étaient présents à la vente de la propriété Manseau. Le premier sait que M. Manseau n'a offert que 30 cents du pied pour le rachat de sa propriété, et le second a parfaitement entendu M. Lepage annoncer aux personnes présentes, que la vente était suspendue et serait reprise après la vente des autres lots.

L'ACHAT DE LA COMPAGNIE DU GAZ

L'échevin Duquette donne ensuite un avis de motion d'une grande importance, qui semble prendre tout le conseil un peu par surprise, à cause du caractère tout à fait particulier de la convocation de la séance. Nos échevins, en effet, avaient été spécialement convoqués pour s'occuper de notre aqueduc.

L'échevin Duquette donne avis que dans 30 jours, il proposera un règlement "POUR PERMETTRE DE FAIRE UN EMPRUNT POUR ACHETER TOUS LES TERRAINS, L'OUTILLAGE ET LES AUTRES ACCESSOIRES, APPARTENANT A LA COMPAGNIE DU GAZ DE MONTRÉAL ET REQUIS POUR LA FABRICATION DU GAZ ET LA FOURNITURE D'ICELUI A LA VILLE ET AUX CITOYENS, LE TOUT EN VERTU DE L'ARTICLE 348 DE LA CHARTRE, LEQUEL DEVRA ETRE PREPARE PAR LES AVOGATS DE LA CITE ET LE GREFFIER ET ETRE SOUMIS, APRES AVOIR ETE ADOPTE PAR LE CONSEIL, AUX PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES DE LA CITE."

CONDITIONS DE L'ACHAT

La Compagnie du Gaz de Montréal, détenteur d'un contrat avec la ville pour une période de 10 ans, finissant le 1er mai 1905. Un avis de six mois avant l'expiration de ce contrat devra être donné par la ville à la compagnie, si la première entend se délier de son obligation.

Les clauses 8 et 9 du contrat, que nous citons textuellement, indiquent la procédure qui sera suivie dans ce cas.

Art. 8.—Il est pressamment convenu entre les parties aux présentes, qu'à l'expiration de ladite période de 10 ans, la ville de Montréal aura le droit, après un avis de 6 mois, par écrit, donné à la Compagnie ou à ses représentants, avant l'expiration de ladite période de 10 ans, d'acquiescer tous les terrains, tuyaux, usines, franchises et marchandises en magasin, nécessaires et en usage pour la fourniture de gaz à la ville, appartenant à ladite Compagnie de Gaz de Montréal ou à ses représentants, ainsi que tous les travaux entrepris à cette fin, sur paiement de leur valeur, qui sera établie par des arbitres, plus 10.0-0 en sus de l'évaluation qui aura été faite. Lesdits arbitres seront nommés

comme suit : un par la ville de Montréal, un autre par la Compagnie et le troisième ou tiers-arbitre par un juge de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le district de Montréal.

Art. 9.—Dans le cas où la ville de Montréal ne serait pas en position d'acheter l'outillage de la Compagnie, à l'expiration de ladite période de 10 ans, le présent contrat sera continué pour une autre période de 5 ans, aux mêmes conditions et avec le même privilège pour la ville d'acquiescer ledit outillage à l'expiration desdits 5 années, en donnant à la Compagnie, le même avis par écrit de 6 mois avant l'expiration dudit terme de 5 années, et dans ce cas-là, ladite Compagnie de Gaz de Montréal, paiera au trésorier de la ville, tous les 6 mois, une somme équivalente à pas moins de 3 p.c., de ses recettes brutes réalisées dans la ville de Montréal, le montant de telles recettes brutes devant être établi sous serment par le président de ladite Compagnie lorsque le pour cent susdit sera payé.

On adopte ensuite quelques rapports de peu d'importance concernant les affaires de routine.

NEXT MEETING

La commission des finances fait rapport demandant de remettre aux enchères la vente de la propriété Manseau achetée par l'échevin Vallières et cédée par ce dernier à la ville. L'échevin Couture demande le next meeting, parce que lors de son interpellation, il n'a pas eu la facilité de dire tout ce qu'il voulait, touchant la conduite de l'échevin Vallières dans cette affaire. L'échevin Sauvageau prie instamment son collègue de retirer sa demande, parce que cela causerait du dommage à nombre d'intéressés, qui sont des électeurs de son quartier.

L'échevin Couture acquiesce à cette demande et le rapport est adopté.

LE PAVAGE DES RUES

Il n'en est pas de même d'un rapport de la voirie recommandant d'acheter des blocs de pierre pour le pavage des rues. Le comité a déjà un contrat avec la "Sicily Asphalt Co" pour la fourniture des blocs dits Laurentien.

Depuis quelque temps cette compagnie, au diable des membres du comité, ne peut fournir que des blocs de "standstead", à raison de 5 cents meilleur marché que les Laurentien. La commission croit pouvoir obtenir ces blocs à plus bas prix encore.

L'échevin Desrues et l'échevin Payette s'opposent à l'adoption de ce rapport, parce qu'il ne mentionne pas le refus de la Sicily de fournir ces blocs de granit au prix mentionné dans le rapport.

L'échevin Desrues dit qu'en équité pour les contracteurs originaires on doit leur donner la préférence, parce qu'ils ont fait des blocs de son missions en couvrant les risques des variations du marché, il vaut du moins qu'on leur donne aujourd'hui la chance de bénéficier de ces variations. En conséquence, le rapport est retiré de nouveau au comité de la voirie.

L'échevin Brien dit que tant que la Sicily a été capable de fournir les blocs en question, la commission les a achetés d'elle, mais maintenant qu'elle se déclare incapable de donner la quantité dont a besoin le département pour compléter ses travaux.

Le rapport sera amendé en ce sens et présenté de nouveau au conseil, à la demande de l'échevin Desrues, qui veut absolument que la Sicily refuse d'abord d'une manière officielle, de fournir des blocs "standstead."

LA GRANDE QUESTION : L'AQUEDUC

Vient ensuite le fameux ou plutôt les trois fameux rapports de la commission de l'eau.

Commençons par le premier : Il recommande l'achat de trois bouilloires Babcock, au prix de \$15,336.

L'adoption de ce rapport est proposée par l'échevin Clearhuc, secondé par l'échevin Levy.

En amendement, l'échevin Sauvageau, secondé par l'échevin Bumbray, propose d'accorder le contrat à MM. John McDougall & Cie., au prix de \$15,350.

La discussion a été des plus brèves sur cette importante question. L'offre de la "Montreal Light Heat & Power Co." a été prise en considération.

L'échevin Couture est d'opinion que le conseil pourrait bien attendre que le conseil de la ville de Montréal, au lieu de deux ou trois semaines au moins, avant d'en venir à une conclusion définitive et permettre d'étudier les offres de la M. L. H. & P. Co. Mais comme cette compagnie fait trois fois plus de travail que la ville de Montréal, il est évident que la ville de Montréal ne peut se permettre de considérer ses propositions.

L'échevin Gallery propose un franc éclat de rire de tous ses collègues, en prétendant que les trois chaudières condamnées par l'inspecteur des bouilloires depuis 1902, ont été mises en opération depuis ce temps. Il y a eu une vive discussion entre lui et l'échevin Clearhuc. Il va s'en dire que ce dernier a roulé de la belle façon son collègue, cela avec d'autant plus de facilité qu'il parlait avec con-

naissance de cause, tandis que l'autre pataugeait dans l'inconnu et argumentait à tort et à travers. Le maire a dû faire cesser la discussion, qui était devenue trop personnelle.

Il y eut aussi une petite prise de bec entre les échevins Vallières et Payette. Le représentant du quartier St-Louis a été loin d'être tendre pour le leader du conseil. N'ont été la demande du next meeting faite par l'échevin Vallières, concernant le rapport de la commission de l'eau, en rapport avec l'achat des bouilloires tout le trouble que la ville a maintenant, aurait pu être évité, prétend M. Payette.

LES BOUILLIÈRES McDUGALL, L'EMPORTENT.

Finalement, l'amendement de M. Sauvageau, pour accorder le contrat à MM. John McDougall & Cie. est adopté par un vote de 22 contre 9.

Ont voté pour : Larièvre, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Wilson, Lapointe, L.-A. Bumbray, N. Payette, Lemay, Couture, Bray, Ricard, Walsh, Sauvageau, La-Bastien, Leclair, Paquin, Duquette.

Vallières, St-Denis, Clearhuc, Lévy, Chaussé, Nelson, Stearns, Desrues, Proulx.

MM. JANIN ET CHAMPAGNE.

On soumet ensuite au conseil, le rapport de M. Janin et celui de M. Champagne concernant l'état des lampadaires du bas niveau. Ces deux fonctionnaires devaient faire rapport au conseil en même temps que M. Kearney, en vertu d'une résolution du comité de l'eau. M. Kearney seul n'a pas fait de rapport.

L'échevin L.-A. Lapointe a été bien peu tendre pour ce fonctionnaire, qui se serait plaint de la cause première de tout ce brouhaha.

LE RAPPORT DE M. KEARNEY

M. Janin dans son rapport qui a jeté le désarroi parmi les assureurs, se basait sur une lettre de M. Kearney, en date du 25 juillet, adressée à M. Champagne dans laquelle il disait que l'usage que l'on faisait des chaudières depuis le commencement de l'année et celui qu'on serait obligé d'en faire d'ici à l'installation des nouvelles, l'obligeait à attirer l'attention de l'inspecteur des bouilloires et de l'échevin Clearhuc sur les dépenses de cet officier.

M. Kearney ayant attiré l'attention de M. Janin sur le mauvais état des bouilloires et s'étant plaint directement par la suite de M. Champagne, M. Janin a cru devoir alors détacher sa responsabilité. De là la publication de sa lettre au comité de l'eau.

LE RAPPORT DE M. JANIN

M. Janin a soumis ensuite le rapport suivant : A. M. le Président et à MM. les Membres de la Commission de l'Aqueduc,

Messieurs :

Bien que le temps me manque pour faire une étude approfondie des offres de la "Montreal Light Heat & Power Co.", je crois de mon devoir de vous donner, dès aujourd'hui, quelques renseignements que possible pour vous aider à apprécier ces offres.

Je vous transmets, ci-joint un tableau du pompage de l'eau par machines hydrauliques et à vapeur avec le coût dudit pompage. Ce tableau est établi d'après les rapports annuels du département de l'Aqueduc, pour les années : 1900, 1901, 1902, et 1903.

Je crois aussi devoir vous informer que la moyenne de charbon consommée depuis le premier de Janvier de cette année jusqu'au 23 juillet a été de 1.91 tonnes par million de gallons, soit en comptant le dit charbon au prix de \$4.00 rendu sur les grilles, un coût de 7.64 par million de gallons pompés.

En établissant cette moyenne, j'ai négligé les chiffres depuis le 28 juillet jusqu'à date, en raison des conditions anormales de pompages créées par la rupture de la pompe No 1, durant cette période.

Je crois aussi devoir vous dire, que l'offre de fournir le pouvoir en raison de la quantité d'eau mesurée au compteur est la plus pratique car elle détermine plus clairement les charges et laisse facilement à la Cité le bénéfice de la partie du pompage par eau qui devrait continuer à se faire comme par le passé.

Mon humble avis, il serait aussi préférable que les nouvelles machines fussent fournies par la Compagnie afin que la Cité ne court pas le risque de faire des expériences sur ces machines.

Respectueusement soumis, GEO. JANIN, Surintendant de l'Aqueduc.

ETAT COMPARATIF.

Etat indiquant le nombre de gallons d'eau pompés par les pompes à vapeur et ce qu'il en a coûté à la Ville depuis 1900 :

Année Pompée Dépenses Coût par la vapeur million de gallons

1900 3,858,197,457 \$39,278.17 \$10.181
1901 4,684,924,270 39,588.35 8.45
1902 4,302,742,762 31,439.35 7.3068
1903 5,257,151,653 52,453.11 9.977

Dans son rapport supplémentaire au conseil, M. Janin dit entre autres choses : M. Champagne ayant affirmé verbalement à la commission de l'aqueduc, que les chaudières existantes seraient en état de suffire sans danger au service des pompes de l'aqueduc durant la saison des basses eaux ou le pouvoir hydraulique diminuait progressivement, je considère que cette affirmation de la part du ulus haut fonctionnaire responsable en matière de chaudières, transporte ailleurs que sur moi la responsabilité morale qui m'avait été chargée par M. Kearney, et je regrette seulement n'avoir pas eu plus tôt connaissance de cette opinion ce qui m'eût évité d'écrire le rapport du 9 courant.

L'échevin Lapointe trouve étrange que M. Kearney n'ait pas fait de rapport et il dit que sa lettre alarmante du 25 juillet est toujours la même document officiel.

Il faut avoir un rapport de cet officier. En conséquence, la question est de nouveau renvoyée au comité de l'eau avec instruction d'avoir un nouveau rapport de M. Kearney. Ce rapport sera le premier ordre du jour à la prochaine séance.

M. Lapointe serait en faveur de nommer trois experts pour tirer l'affaire au clair, un nommé par le Board of Trade, l'autre par la Chambre de Commerce et le troisième par la ville.

LES TAUX D'ASSURANCES ; RESOLUTION

Avant d'aujourd'hui, le conseil adopte une résolution dont les principales conclusions sont les suivantes :

"Il est résolu, que, depuis plusieurs années, l'administration municipale s'est efforcée d'améliorer le bon fonctionnement du département de l'aqueduc et du département des incendies, dans le but de rendre tous les moyens possibles pour protéger la propriété publique et privée, dans les limites de cette ville, contre les ravages du feu; des sommes d'argent très considérables, savoir : le département de l'eau, \$268,000 depuis 1902 et Département du feu \$200,614, aussi depuis 1902, ont été votées pour augmenter la pression de l'eau et outiller la brigade de feu.

Le service de protection contre le feu a été spécialement amélioré, trois nouveaux postes de pompiers coûtant l'un \$26,340, l'autre \$22,061 et le troisième \$11,561, viennent d'être construits avec les meilleures installations connues sur le continent américain; les anciens postes ont aussi subi des agrandissements et améliorations, et d'autres la brigade du feu a été augmentée de 75 hommes et de nouveaux appareils perfectionnés, lançant des jets d'eau jusqu'à 50 pieds au-dessus des tours de Notre-Dame, ont été mis à l'usage des pompiers.

Il est établi, d'après les statistiques officielles, que nos départements des incendies et de l'aqueduc n'ont jamais eu de pertes de plus de \$100,000 par incendie.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

Le remorqueur "Gertie", propriété de M. D. Clément, a été saisi hier matin, à défaut d'avoir subi une inspection et obtenu un certificat lui permettant de remorquer des barges ou autres bateaux, dans les eaux canadiennes.

LES OUVRIERS

EN BATIMENTS

La ville de Toronto veut remplacer ses grévistes par des ouvriers de Montréal

DEMARCHE INUTILE

Des représentants des contracteurs de Toronto étaient en ville hier dans le but de s'assurer des services d'ouvriers en bâtiments, pour être amenés à Toronto, en remplacement des grévistes. D'après les représentants du travail, ici, leurs efforts seront inutiles.

D'après ce qu'en dit un de ses membres, l'organisation des ouvriers en bâtiments, de Montréal est la plus parfaite au Canada. Il y a au delà de 2000 charpentiers et menuisiers à Montréal et ils font partie de la "Brotherhood and Amalgamated Association". Les ouvriers sont payés 40 centimes de l'heure.

A BAS LES PREJUGES

Les chinois en ont assez de leur longue queue

La fameuse société secrète des chinois, la Bow Wong Way, s'affirme de jour en jour parmi les Chinois de la ville, où elle compte déjà de nombreux adhérents.

Cette société a pour but de faire disparaître toutes les superstitions et les préjugés qui existent en Chine, de temps immémorial et qui ont si grandement entravé les progrès et l'avancement de ce pays.

L'une des ambitions de cette société est de faire disparaître cette ridicule queue dont s'orne la tête des célestes, coutume qui avait été imposée par les Tartares, lors de la conquête de la Chine.

Plusieurs membres de cette société croient que la disparition de cette queue, permettra aux Chinois de pénétrer aux Etats-Unis, cette Meque des blanchisseurs chinois.

LA COLONISATION

Une importante assemblée aura lieu demain

Demain, vendredi, à 3 heures de l'après-midi, aura lieu une assemblée très importante des membres de la Société de Colonisation de Montréal.

Le but de cette assemblée est de voir aux derniers arrangements pour assurer le succès de l'excursion et de la démonstration qui auront lieu à l'occasion de l'inauguration de la maison des colonies à Matapédia.

M. L.-E. Carufel, secrétaire de la société, aura d'importantes déclarations à faire aux directeurs en rapport avec les récentes explorations qu'il vient de faire.

FEU M. F. X. ROY

Les membres de la congrégation des hommes de Ville-Marie sont priés de se réunir, ce soir, à 7.30, au No 188 rue Drolet, près de la rue Duluth, pour assister à l'office des morts auprès du corps de feu M. François-Xavier Roy.

LE NOUVEAU VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITE LAVAL

La nouvelle nous parvient que M. le chanoine G. Dauth, de l'archevêché de Montréal, a été nommé vice-recteur de l'Université Laval, à Montréal, en remplacement de Mgr. Archambault. Les autorités de l'Université Laval de Québec ont sanctionné ce choix, et l'on n'attend que la consécration épiscopale du vice-recteur actuel pour rendre officielle la nomination de M. le chanoine Dauth.

LA LIGNE ALLAN